

**Assemblée générale**

Distr. générale  
27 août 2004  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-neuvième session**

Point 56 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire****Application de la Déclaration du Millénaire  
adoptée par l'Organisation des Nations Unies****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

|                                                                                      | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. Introduction . . . . .                                                            | 1–16               | 2           |
| II. Paix et sécurité. . . . .                                                        | 17–38              | 4           |
| III. Développement . . . . .                                                         | 39–77              | 11          |
| IV. Protéger les groupes vulnérables . . . . .                                       | 78–98              | 22          |
| V. Conclusion . . . . .                                                              | 99–108             | 27          |
| Annexe statistique                                                                   |                    |             |
| Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs, 2004 . . . . . |                    | 30          |

---

\* A/59/150.



## I. Introduction

1. La Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, que les dirigeants du monde entier ont adoptée lors du Sommet mondial en 2000, synthétisait les aspirations de la communauté internationale pour le siècle nouveau. Elle évoquait un monde uni autour de valeurs communes et s'employant avec une ardeur renouvelée à instaurer la paix et offrir un niveau de vie décent à tout homme, femme et enfant.

2. J'ai dit dans mon rapport de l'année dernière (A/58/323) que les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et leurs séquelles nous avaient ébranlés dans notre sentiment que nous avions un but commun. La guerre en Iraq, en particulier, a profondément divisé la communauté internationale et mis en lumière des divergences fondamentales entre les membres de l'Organisation sur la manière d'assurer notre sécurité collective face aux menaces croissantes du terrorisme et des armes de destruction massive. Ces préoccupations ont dans une large mesure fait passer au second plan d'autres problèmes, qui vont du VIH/sida à la pauvreté extrême et à la dégradation de l'environnement et dont des centaines de millions de personnes subissent les effets dans leur vie de tous les jours.

3. Au cours des 12 derniers mois, nous avons quelque peu progressé dans la résolution de nos divergences. Il est essentiel que nous poursuivions dans cette voie, car seule une communauté internationale unie peut affronter comme il se doit les nombreux obstacles qu'il nous faudra surmonter pour réaliser la vision qui a inspiré la Déclaration du Millénaire. Un certain nombre d'événements survenus depuis mon dernier rapport illustrent l'ampleur de la tâche qui nous attend.

4. La situation en Iraq demeure des plus difficiles tant pour le peuple iraquien que pour la communauté internationale tout entière. La fin de l'occupation et le rétablissement formel de la souveraineté iraquienne le 28 juin 2004 ont marqué le début d'une phase nouvelle dans le processus de transition que connaît ce pays. Le Gouvernement intérimaire iraquien peut désormais tendre la main à tous les Iraquiens pour rassembler le pays dans un esprit d'unité et de réconciliation nationales qui permettra de poser les fondements d'un Iraq nouveau. Mais les Iraquiens n'ont pas tous la même conception de ce processus, et la persistance d'un climat de violence et d'insécurité risque de compromettre la mise en place d'institutions démocratiques, issues d'élections, et l'adoption d'une nouvelle constitution.

5. L'un des aspects les plus désolants des 12 mois qui viennent de s'écouler tient au très grand nombre de civils victimes d'actes terroristes non seulement à l'intérieur de l'Iraq mais également dans nombre d'autres pays. Les graves attentats visant des civils à Istanbul, à Madrid, à Riyad et à Haïfa nous rappellent, s'il en était besoin, l'ampleur et la gravité du défi.

6. L'année écoulée a vu aussi ressurgir le spectre sinistre des violations flagrantes et systématiques du droit international humanitaire dans la région du Darfour au Soudan. Les violations massives des droits de l'homme commises dans cette région, qui ont pris la forme de déplacements forcés de populations, d'exécutions extrajudiciaires et de violences sexuelles contre les femmes, auxquels s'ajoutent la malnutrition et l'apparition de maladies que le manque d'accès à la nourriture, à l'eau et à une hygiène de base rendaient inévitables, ont entraîné la mort de dizaines de milliers de personnes et le déplacement de plus d'un million d'autres, non seulement à l'intérieur du pays mais également dans les pays voisins. Nous ne

devons pas attendre que nos pires craintes se confirment pour inciter la communauté internationale à peser de tout son poids afin qu'il soit mis fin immédiatement et définitivement à ces atrocités. Faute d'agir maintenant, nous perdons non seulement des vies humaines mais également toute crédibilité. La situation au Darfour nous renvoie à l'essence même des idéaux de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire.

7. Le bilan des 12 derniers mois pour les catégories les plus pauvres de la population mondiale n'est guère plus réjouissant. Pour ne prendre qu'un exemple, le nombre des nouveaux cas d'infection par le VIH/sida n'a jamais été plus élevé qu'au cours de la dernière année civile, faisant craindre le pire quant aux perspectives de développement de régions entières de la planète où vivent des centaines de millions de personnes. Le taux de propagation du VIH, qui a pendant longtemps constitué une menace pour les perspectives de développement de l'Afrique, a atteint l'année dernière des niveaux alarmants dans certaines parties de l'Asie et de l'Europe orientale. Aux niveaux régional et mondial, aussi bien la croissance économique que le développement social pourraient pâtir de cette évolution inquiétante si aucune intervention efficace n'est entreprise. Dans certaines parties du monde, c'est même la réalisation de tous les autres objectifs du Millénaire pour le développement qui est compromise si une action plus résolue n'est pas engagée pour contenir l'épidémie et traiter les personnes déjà infectées.

8. Les obstacles à la réalisation des objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire prennent des formes diverses mais ils ne sont pas insurmontables. Dans les sections II à IV qui suivent, je passe en revue les résultats obtenus en ce qui concerne l'application de la Déclaration du Millénaire dans certains domaines : maintien de la paix et lutte contre la criminalité transnationale (sect. II); objectifs du Millénaire pour le développement (sect. III) et protection des catégories vulnérables de la population (sect. IV). Le présent rapport, comme ceux qui l'ont précédé, montre clairement que des progrès sont possibles et que les mesures qui doivent être prises sont bien connues.

9. Nous disposons du savoir et des outils technologiques nécessaires pour réaliser de véritables avancées dans la lutte contre la pauvreté et répartir plus équitablement les effets bénéfiques de la mondialisation. Les conclusions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation publiées en février 2004 renferment un certain nombre d'idées nouvelles qui méritent examen<sup>2</sup> Elles complètent les stratégies élaborées par les grandes conférences des Nations Unies de la décennie écoulée sur tout l'éventail des questions de développement et de société qui se posent à nous.

10. Dans le même ordre d'idées, nous avons bien des moyens de renforcer la sécurité collective et de réagir efficacement aux divers dangers qui nous menacent. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, que j'ai constitué en novembre 2003, me présentera ses conclusions et recommandations en décembre 2004. Je suis convaincu que son rapport nous aidera à trouver un consensus sur la voie à suivre, si la volonté d'agir ne fait pas défaut.

11. Les connaissances, les moyens et la volonté politique d'agir et d'allouer suffisamment de ressources, tels sont les trois éléments nécessaires à la bonne mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. J'ajouterais pour ma part un autre élément tout aussi nécessaire, le respect de l'état de droit.

12. La communauté mondiale a plus que jamais besoin d'un véritable corpus de normes régissant le comportement des États, qui demeurent les principaux acteurs des relations internationales. Les normes du droit international qui ont été élaborées jusqu'ici sont un précieux legs du passé et un socle de la coopération internationale dans le présent. Les plus fondamentales parmi ces normes, la Charte des Nations Unies par exemple, ont été adoptées de manière solennelle après des tragédies qu'on ne saurait laisser se renouveler.

13. Telle est la raison pour laquelle la communauté internationale doit être consciente de la nécessité de respecter et de défendre la primauté du droit au plan international – dans tous les domaines, depuis le maintien de la paix et de la sécurité internationales jusqu'à la gestion du commerce international et la protection des droits de l'homme.

14. Souvent, de nouveaux défis d'ordre sécuritaire mettent à mal les normes juridiques existantes. C'est dans ces moments-là que la volonté de défendre la primauté du droit est plus nécessaire que jamais. La lutte contre le terrorisme doit être menée d'une manière qui renforce, et non sape, cette volonté. Tout renoncement aux droits de l'homme pour lutter contre le terrorisme nous dégrade tous et dégrade aussi les perspectives de succès de cette lutte elle-même. Les lois de la guerre doivent être respectées. Les États sont tenus de respecter et de faire respecter le droit humanitaire dans les conditions nouvelles et complexes des conflits armés contemporains. La création de nouvelles lois, si besoin est, doit intervenir conformément aux normes qui régissent le processus d'élaboration du droit.

15. Dans un an, toutes les nations vont de nouveau se retrouver pour faire le point sur les progrès réalisés au regard des objectifs fixés en 2000. Le bilan sera certainement mitigé. Un certain nombre d'avancées notables seront constatées dans certains domaines et constitueront une raison d'espérer mais il y aura aussi stagnation, voire régression, dans d'autres domaines. Cette manifestation de haut niveau qui aura lieu en 2005 ne doit pas se contenter d'un simple bilan. Elle doit servir à insuffler une énergie nouvelle dans cette grande œuvre du Millénaire. J'espère sincèrement que l'on ne ratera pas cette occasion de renforcer l'ONU elle-même, parce que l'Organisation est un instrument qui doit évoluer et s'adapter aux nécessités du moment.

16. Notre succès au regard de la vision qui a inspiré la Déclaration du Millénaire ne se mesure pas à la seule aune des progrès quantifiables enregistrés chaque année dans la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans la Déclaration. Il se mesure aussi à l'aune de notre réaction aux crises et aux difficultés lorsqu'elles surviennent. Si nous laissons ces revers déterminer notre action, alors nous aurons failli à notre mission envers les peuples de la Terre. Si, en revanche, nous profitons de ces occasions pour mobiliser nos ressources morales et matérielles, alors nous aurons plus que relevé le défi.

## **II. Paix et sécurité**

17. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés lors du Sommet du Millénaire à « n'épargner aucun effort pour délivrer nos peuples du fléau de la guerre, qu'il s'agisse des guerres civiles ou des guerres entre États, qui ont coûté la vie à plus de 5 millions de personnes au cours de la dernière décennie<sup>3</sup> ». Pour honorer cet engagement, ils ont décidé de doter l'Organisation des Nations Unies

des ressources et outils dont elle a besoin pour assurer efficacement le maintien de la paix et de la sécurité. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un instrument de l'action internationale à cet effet. Elles aident à stabiliser des États qui sortent d'un conflit armé et à créer les conditions d'une paix et d'un développement durables.

18. Depuis mon dernier rapport, les opérations de paix des Nations Unies ont enregistré des succès non négligeables. Malgré des obstacles de taille et en dépit de revers ici ou là, les missions en Afghanistan, en Éthiopie et Érythrée, en Géorgie et au Kosovo sont parvenues à faciliter le bon déroulement d'un processus de paix complexe et fragile. Les effectifs des missions en Sierra Leone et au Timor-Leste sont en train d'être réduits conformément aux prévisions. En République démocratique du Congo, la Mission des Nations Unies a été élargie et son mandat étoffé, et, bien que l'autorité du Gouvernement de transition soit encore contestée, le processus de paix demeure sur les rails et un début de progrès vers plus de stabilité est à signaler. Au cours du second semestre de 2003, de nouvelles missions ont été lancées au Libéria et en Côte d'Ivoire.

19. Ce regain d'activité ne faisait en réalité qu'annoncer une forte augmentation de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 2004. En début d'année, l'ONU gère 13 opérations de maintien de la paix et 15 missions politiques spéciales. Dans les six mois qui ont suivi, il a été demandé à l'Organisation d'élargir le champ de ses opérations de maintien de la paix en Côte d'Ivoire et de déployer de nouvelles missions simultanément en Haïti et au Burundi. Sur la demande du Conseil de sécurité ou anticipant des demandes opérationnelles à venir, l'Organisation a aussi entrepris de planifier d'importantes opérations nouvelles ou élargies pour l'Iraq et le Soudan.

20. Cette poussée soudaine de la demande d'opérations de paix des Nations Unies est un signe dont il convient de se féliciter parce qu'elle offre à la communauté internationale de nouvelles possibilités de mettre fin à des conflits par des voies pacifiques. Mais pour saisir vraiment ces occasions, il faut que les engagements nécessaires soient pris, sur les plans politique et financier comme sur celui des ressources humaines, et que chaque processus de paix soit mené à son terme. La réussite suppose non seulement la mise en œuvre des mandats des opérations de paix mais également une assistance continue à long terme qui permet de maintenir dans la durée les gains réalisés pendant l'opération. Il faut pour cela collaborer avec les institutions représentatives locales pour promouvoir la bonne gouvernance, consolider l'état de droit, réformer les organes de sécurité de l'État et favoriser un développement économique durable. Comme l'exemple récent du retour des Casques Bleus en Haïti nous le rappelle, l'Organisation doit maintenir le cap si l'on veut que la paix fragile qui accompagne le début d'une opération de paix se consolide et devienne irréversible.

21. Selon les estimations établies aux fins de la planification d'opérations nouvelles ou éventuelles, cette forte demande va atteindre, voire dépasser, la capacité de réaction de l'Organisation. Une comparaison simple permet de se faire une idée de l'ampleur de la tâche. Au début de 2004, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies occupaient près de 45 000 membres de contingents, 4 500 agents de police civile, 2 000 observateurs militaires et environ 8 500 membres du personnel civil international et local. Or, les cinq missions nouvelles ou éventuelles susmentionnées devraient, selon les projections, ajouter aux opérations de maintien

de la paix près de 27 000 membres de contingents, 2 500 agents de police civile, 1 300 observateurs militaires et 6 000 membres du personnel civil international et local, et ajouter au budget du maintien de la paix pour 2004-2005 des dépenses supplémentaires pouvant atteindre 2 milliards de dollars.

22. L'application des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, plus connu sous le nom de Groupe Brahimi, a débouché sur la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et une suraffectation de ses effectifs au Siège pouvant atteindre 50 %. Par ailleurs, des stocks stratégiques ont été mis en place à la Base de soutien logistique des Nations Unies (à Brindisi) ce qui permet à l'Organisation de déployer rapidement le matériel nécessaire au démarrage d'une mission complexe. Des mesures d'ordre financier ont été également prises pour permettre la planification et le recrutement prévisionnels nécessaires compte tenu de l'objectif de déploiement en 30 à 90 jours adopté comme suite aux recommandations du Groupe Brahimi. Le Département des opérations de maintien de la paix est dès lors en mesure d'apporter un appui renforcé aux missions sur le terrain, comme ces missions elles-mêmes le reconnaissent.

23. Cela étant, la forte augmentation des ressources nécessaires décrite plus haut dépasse les besoins envisagés au moment où la réforme a été lancée, si bien que les moyens qui ont été mis en place à cette occasion deviennent insuffisants. Le Département a pris des mesures provisoires pour faire face aux difficultés créées par le développement rapide des opérations de maintien de la paix. Des lacunes critiques demeurent néanmoins et imposent de nouvelles réformes. Je présenterai à l'Assemblée générale des recommandations sur les nouvelles mesures à prendre. Les nombreux contingents nécessaires peuvent certes être réunis mais l'on ne peut pas en dire autant pour certains moyens militaires spécialisés dont l'importance est capitale, par exemple les moyens d'intervention rapide, l'appui tactique aérien, les équipements médicaux de terrain et le contrôle des mouvements. Les besoins en agents de police francophones dépassent également l'offre disponible. Quant au matériel, les stocks de réserve stratégiques de l'Organisation seront épuisés bien avant que toutes les nouvelles missions soient déployées. Il faut reconstituer rapidement ces réserves et tout doit être fait pour combler les lacunes qui subsistent.

24. Relever les nouveaux défis qui se posent à l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix suppose aussi une gestion politique minutieuse et la coordination d'un certain nombre d'éléments différents pour chaque mandat, parce que toutes les opérations nouvelles ou prévues sont complexes et multidimensionnelles. Les départements fonctionnels et les fonds, programmes et organismes des Nations Unies doivent être en mesure d'apporter la contribution la plus efficace possible et leur soutien doit être bien coordonné. En gardant tous ces objectifs à l'esprit, le Département des opérations de maintien de la paix, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) sont en train d'étudier conjointement l'aptitude de l'ONU à mener des opérations intégrées et les améliorations qu'il conviendrait d'apporter sur ce plan. Une chose est sûre, pour mener à bien des mandats complexes, il faut du personnel civil hautement qualifié, qu'il faudra rechercher dans tout le système des Nations Unies, ainsi que dans d'autres organisations multilatérales et auprès d'États Membres qui peuvent apporter rapidement certaines compétences techniques.

25. La charge du maintien de la paix devenant de plus en plus lourde, les partenariats stratégiques de l'ONU avec l'Union africaine, l'Union européenne,

l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et d'autres organisations multilatérales a gagné en importance – et je me réjouis d'annoncer que de sérieux progrès ont été réalisés dans le renforcement de ces partenariats. Après l'exemple de la Bosnie-Herzégovine, sur lequel j'ai fait rapport l'année dernière, une relève opérationnelle entre l'ONU et l'Union européenne s'est également déroulée dans de bonnes conditions à Ituri (République démocratique du Congo); en outre, la déclaration commune de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies sur la gestion des crises en date du 24 septembre 2003 est venue couronner plusieurs années de contacts et de coopération soutenus et croissants. Les relations entre l'ONU et l'Union africaine se sont consolidées à l'occasion d'activités de renforcement des institutions de siège à siège, ainsi que par une relève réussie des opérations de maintien de la paix au Burundi. Les personnels de l'OTAN et de l'ONU continuent de travailler ensemble dans le cadre d'actions complexes de maintien de la paix au Kosovo et en Afghanistan. L'on dispose donc d'une base solide pour faire en sorte que ces partenariats soient encore plus actifs et opérationnels.

26. L'augmentation de la demande d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies enregistrée au cours de cette année pose un problème comme on n'en a pas vu depuis le développement rapide, en ampleur et en complexité, des opérations dans les années 90. Bien des enseignements peuvent être tirés tout à la fois des succès et des échecs de cette époque – des enseignements qu'il faudra tirer pour faire face aux nécessités d'aujourd'hui. Les réformes et les améliorations apportées au système au cours des quatre dernières années témoignent de la volonté de la communauté internationale d'agir efficacement, par l'intermédiaire de l'ONU, pour relever les défis propres à ce volet de la paix et de la sécurité internationales. Mais le processus de renforcement de l'action de maintien de la paix des Nations Unies a un caractère continu. L'ampleur des demandes actuelles signifie que tous les partenaires inclus dans le système – États Membres, entités des Nations Unies et organisations régionales – doivent s'engager davantage. Les pays développés comme les pays en développement doivent renforcer le soutien aux opérations de maintien de la paix en signifiant aux parties locales que la présence des Nations Unies exprime la volonté et la détermination concertées de la communauté internationale tout entière. Les coûts des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont minimes si on les compare aux coûts des conflits – non seulement sur le plan financier mais également en détresses et souffrances humaines – et le monde se tourne vers l'organisation mondiale pour une intervention efficace dans ce domaine.

### **Lutte contre la criminalité transnationale**

27. La Déclaration du Millénaire souligne le droit de vivre dans la dignité, sans craindre la violence et l'oppression et à l'abri de la peur. Toutefois, à travers le monde, le développement remarquable des formes transnationales d'activité criminelle dans les années qui ont suivi la fin de la guerre froide affecte dans une large mesure la paix et le développement, les perspectives de croissance économique, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance. La nature des organisations criminelles participant à ces activités illégales, avec les problèmes connexes de corruption et les liens avec le terrorisme qui en résultent, évolue rapidement et représente l'un des plus graves problèmes auxquels la communauté mondiale est confrontée en matière de sécurité.

28. Les groupes criminels organisés ressemblent aujourd'hui à des réseaux complexes de conglomérats, capables de mêler les activités illégales et les transactions légitimes. Les structures hiérarchiques – familles, cartels, cupolas – ont pour la plupart disparu. Ces groupes se sont dispersés et ont été remplacés par une explosion de réseaux complexes d'organisations criminelles. Leurs tentacules s'étendent à de nombreux pays et les gouvernements ont des capacités ou des niveaux d'engagement politique différents pour faire face à ce problème. Les informations disponibles montrent que les groupes criminels prolifèrent et deviennent plus dynamiques, de même qu'ils ont élargi le champ de leurs opérations, tant géographiquement que par secteur; il ne s'agit pas simplement d'organisations transnationales spécialisées mais d'organisations transcontinentales diversifiées. On notera aussi que la sophistication du secteur bancaire, associée à la portée mondiale de l'Internet, a considérablement réduit l'importance des frontières physiques. Ces tendances se poursuivront en conjonction avec la mondialisation.

29. Tout comme le commerce licite, la criminalité organisée poursuit aujourd'hui des activités multiples. Si le trafic de drogues demeure une des principales spécialisations, les organisations criminelles se livrent aussi à tous les trafics lucratifs – des déchets nucléaires et armes à feu aux espèces protégées, aux objets culturels et, plus tragiquement, aux êtres humains. Les cyberliens permettent de se livrer à des escroqueries sophistiquées en facilitant les transactions économiques et financières rapides que n'entravent ni le temps et ni la distance. Malgré cette diversification des activités et le rôle de catalyseur joué par les nouvelles technologies, un aspect de l'activité criminelle organisée perdure – sa propension à recourir à la violence. Les groupes criminels transnationaux se livrent fréquemment à des actes de violence afin de briser la volonté des victimes : les menaces et les actes d'intimidation visent non seulement les titulaires de fonctions officielles et les citoyens ordinaires pour obtenir un acquiescement mais des centaines et des milliers de femmes font l'objet d'un trafic à des fins d'exploitation sexuelle, des centaines de milliers d'enfants sont brutalisés et des millions de personnes de tous âges contraintes à travailler dans des conditions pénibles pour un salaire minime ou sans être rémunérées. Sur tous les continents, des ressources humaines sont vendues et achetées pour un profit immédiat. Les victimes sont extrêmement vulnérables aux lésions corporelles et aux maladies, y compris au VIH/sida.

30. Les conflits en cours, de même que les guerres civiles et les affrontements politiques, sont étroitement liés au développement des réseaux criminels. Les conflits et l'instabilité dans la région andine, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et australe, en Asie du Centre et en Europe du Sud-Est ont tous été étroitement associés au développement d'organisations criminelles puissantes. La guerre engendre l'instabilité, environnement dans lequel la criminalité organisée prospère, et elle offre l'occasion d'un enrichissement illicite par la création de nouveaux marchés lucratifs pour les articles introduits en contrebande, allant des ressources naturelles aux armes. Sous sa forme la plus extrême, la criminalité organisée peut en fait déclencher des crises humanitaires et les conflits peuvent être rendus plus difficiles à régler en raison de la cupidité et de l'exploitation illégale de ressources dans les pays ravagés par la guerre. Dans la plupart des situations suivant un conflit, le développement de la criminalité organisée constitue un obstacle à la mise en place d'institutions réformées, comme la police, l'administration des douanes et le système judiciaire. D'Afghanistan en Iraq, du Caucase aux Balkans et



en Afrique, tant de l'Ouest que de l'Est, l'évolution des organisations criminelles entrave l'instauration de sociétés stables et plus prospères.

31. Les organisations criminelles ne sont pas le simple produit de la pègre. Leurs « affaires », aussi sanglantes soient-elles, empiètent sur le commerce légitime. Des véhicules, comme les conteneurs, utilisés pour le trafic sont les mêmes que ceux qui sont utilisés pour le commerce légitime; les drogues illicites et autres produits de contrebande sont souvent transportés non pas par des navires non immatriculés ou des aéronefs sans signalisation arrivant sur des aéroports isolés, mais dans le cadre du transport maritime, des systèmes postaux et des courriers – le réseau des transports et des communications étant au centre même du commerce mondial. Les profits tirés d'activités illégales sont presque toujours investis dans l'économie légale. De cette manière, la criminalité organisée crée des distorsions dans les marchés. Les pratiques légales sont affectées par des risques extérieurs; les investissements et les décisions commerciales sont faussés. Les organisations criminelles opèrent souvent par le biais de « sociétés écrans », estompant la distinction entre les transactions licites et illicites. Ces sociétés font du tort en premier lieu aux nouveaux commerces, en cassant les prix. Elles peuvent le faire en tirant des bénéfices d'activités illégales, éliminant effectivement les concurrents honnêtes.

32. Dans les pays en développement, les activités illégales des groupes criminels organisés affectent le plus gravement les groupes les plus déshérités qui disposent de peu d'économies ou de ressources pour absorber les coûts. L'économie parallèle, nourrie par les profits illicites, entraîne une réduction de la base des recettes allouées à l'éducation, aux soins de santé, aux retraites et autres secteurs essentiels. Mais les organisations criminelles ont aussi une profonde influence sur les communautés en favorisant le développement d'une économie criminelle au niveau local qui pervertit les systèmes établis de gouvernance locale. Dans un grand nombre de zones urbaines, nombreux sont ceux qui craignent en permanence pour leur vie, du fait de la violence liée à la drogue, les communautés étant administrées non par consensus mais compte tenu des menaces et des actes d'intimidation. La criminalité organisée a un impact important sur le contrôle et la gestion des établissements urbains où, tirant avantage de la faiblesse des structures des administrations et des mécanismes de gouvernance locaux, elle a un effet préjudiciable sur les investissements publics, la gestion des ressources et la vie quotidienne des citoyens.

33. On notera ensuite l'aspect le moins tangible du problème : la pénétration des gouvernements nationaux, des secteurs économiques, voire du cœur et de l'esprit des gens. Presque partout où ils existent, le crime organisé et la corruption à des niveaux élevés sont liés, l'un dépendant de l'autre pour la conduite d'affaires et la recherche d'une couverture pour des activités illicites. La corruption s'introduit souvent dans les gouvernements et les parlements, sapant l'État et ses institutions. Non seulement les groupes criminels se livrent à des actes de corruption pour assurer la circulation de la contrebande (qu'il s'agisse de drogues, d'armes ou de tout autre produit illégal) à travers les frontières mais ils se livrent aussi à une corruption politique de grande ampleur. Ils acquièrent de ce fait une influence politique et rendent l'application des lois moins égale et moins équitable. Le risque d'une réaction énergique de la part des gouvernements étant affaibli, les avantages de la corruption deviennent d'autant plus attrayants. La lutte contre la corruption fait donc partie intégrante de la lutte contre la criminalité organisée.

34. Comme l'a reconnu le Conseil de sécurité dans sa résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001, les liens entre les activités criminelles et le terrorisme doivent également être pris en compte. De même, dans sa résolution 1456 (2003) du 20 janvier 2003, le Conseil a souligné la nécessité d'empêcher que des terroristes profitent de la criminalité transnationale organisée des drogues illicites et du trafic de drogues, du blanchiment d'argent et du trafic d'armes. Sous leur forme la plus extrême, les activités de certains groupes criminels et terroristes sont impossibles à différencier. Les groupes terroristes peuvent se livrer au trafic de stupéfiants ou à la traite d'êtres humains à des fins lucratives, tandis que les groupes criminels peuvent commettre des actes terroristes à des fins politiques. Il arrive que la conduite d'activités économiques illégales par des groupes terroristes pervertisse leurs objectifs idéologiques car les principales activités de leurs membres sont centrées sur l'acquisition de ressources illégales et l'idéologie est subordonnée au profit. Plus généralement toutefois, les groupes criminels rendent des services aux terroristes en leur fournissant des faux documents ou des armes moyennant paiement. Quelle que soit la nature des liens dans un cas particulier, compte tenu du fait que le crime organisé et le terrorisme adoptent les mêmes méthodes – structures cellulaires, communications secrètes, mouvement de ressources financières, codes du silence et recours à la violence pour contrôler et intimider – il faut adopter des mesures analogues pour lutter contre leurs activités. La mise en place de moyens de répression pour lutter contre la criminalité organisée et les pratiques corrompues renforce donc également la capacité de lutter efficacement contre le terrorisme.

35. Le développement de la criminalité organisée à l'échelle mondiale requiert des mesures globales, s'appuyant en premier lieu sur une coopération internationale plus efficace. Les opérations de trafic auxquelles se livrent les groupes criminels, traversent par définition les frontières – en fait elles utilisent à leur avantage les contraintes imposées par les frontières aux autorités de police comme un avantage comparatif. En conséquence, la lutte contre ces phénomènes doit être un effort mené à travers les frontières, aux niveaux régional et mondial. Le principal instrument permettant de combattre ces comportements antisociaux est la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée<sup>4</sup> qui a pris effet en septembre 2003; il a été ratifié à ce jour par 82 États. La Conférence des Parties à la Convention s'est réunie pour la première fois en juillet 2004, à Vienne; elle a mis au point un plan de travail en vue de son application. Ses trois instruments additionnels sont également importants, visant les manifestations spécifiques de la criminalité organisée : le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants<sup>5</sup> le Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, air et mer<sup>6</sup> et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions<sup>7</sup> (qui n'est pas encore entré en vigueur). La Convention met en place des procédures et des structures visant à lancer et à maintenir une coopération. Je demande instamment aux pays qui ne l'ont pas fait de ratifier cet instrument important et ses trois protocoles, et, ce faisant, d'appuyer le processus en vue de leur application effective. Le succès de la Convention et des efforts connexes déployés en vue d'une réforme de la police et de la justice pénale dépendra de la fourniture d'une assistance technique à ceux qui le sont plus touchés et exigera de tous les États un engagement en vue de son application effective, fondé sur un attachement à l'état de droit et à la protection des droits de l'homme.

36. De même, l'adoption et l'ouverture à la signature, à Merida (Mexique), en décembre 2003, de la Convention contre la corruption<sup>8</sup>, constitue un succès important. L'appui qu'elle a reçu, évalué en fonction du nombre de pays qui l'ont signée, témoigne d'une conscience aiguë de la gravité du problème et d'une remarquable détermination à le surmonter. Je demande aux États qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier cet instrument important. L'un des éléments centraux de la Convention est la prévention – mettre en place le cadre institutionnel et réglementaire qui permettra de réduire la probabilité de pratiques corrompues en premier lieu. Assurer la mise en place de ce cadre préventif dans les sociétés gravement affectées par la corruption doit constituer une priorité immédiate. En l'absence d'un tel cadre, les poursuites occasionnelles ou les enquêtes des médias ne peuvent, à elles seules, empêcher les pratiques corrompues. La première étape, comme il est reconnu dans la Convention, doit s'appuyer sur des systèmes, structures et procédures axés sur la prévention. Cela exige des apports et des interventions de nombreux organismes, à travers de multiples secteurs.

37. Ces instruments universels offrent un cadre juridique, une incitation à l'action et un moyen systématique d'organiser ces activités, afin de contenir et de combattre les principales menaces à la sécurité mondiale. Par définition, les programmes qui visent à éradiquer les maux sociaux ont un caractère multisectoriel : l'ampleur de la tâche à accomplir exige l'intervention d'une multitude d'institutions et d'organisations, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, utilisant leur avantage comparatif et leurs compétences institutionnelles. Dans ce contexte, et afin d'organiser, à travers le système des Nations Unies, une intervention plus globale face à la criminalité organisée et à la corruption, le Conseil des chefs de secrétariat du système pour la coordination a approuvé, en avril 2004, une série de mesures immédiates et à moyen terme visant à renforcer l'efficacité de l'action contre la criminalité organisée dans de nombreux secteurs où les organismes des Nations Unies ont des activités. Notre but est de travailler plus étroitement ensemble afin de renforcer notre impact, d'organiser une intervention plus effective face à la menace mouvante que représente la criminalité transnationale et ses liens avec la corruption et le terrorisme (pour plus de détails, voir E/2004/67).

38. Nous négligeons, à nos risques et périls, la menace représentée par la criminalité transnationale organisée. Dans un monde interdépendant, le préjudice causé à un voisin sera en fin de compte également causé à soi-même. La criminalité transnationale et son impact ne connaissent pas de frontières, n'épargnent aucune communauté et affectent la vie de tous les citoyens. Je demande instamment aux gouvernements, ainsi qu'aux institutions de la société civile en général, d'appuyer les efforts déployés par l'ONU afin de relever efficacement ce défi.

### **III. Développement**

#### **Faire des objectifs du Millénaire une réalité**

39. En l'espace de quatre ans seulement, les huit objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ont révolutionné la coopération mondiale en matière de développement. Le large consensus qui s'est forgé au niveau international autour d'un ensemble d'objectifs clairs, mesurables et assortis de délais, pour le développement, a donné naissance à une action concertée sans précédent non seulement au sein du système des Nations Unies – y compris les

institutions de Bretton Woods – mais aussi au sein de la communauté des donateurs en général et surtout dans les pays en développement eux-mêmes.

40. L'engagement assumé par les gouvernements, individuellement et collectivement, à l'égard des objectifs du Millénaire et l'intégration de ceux-ci dans les stratégies, politiques et actions nationales et internationales de développement devraient permettre d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine du développement. Toutefois, pour la plupart des objectifs, on ne dispose pas de données sur les réalisations au-delà de 2002.

41. Indépendamment de cette mise en garde, il semble, d'après les données actuellement disponibles, que les pays en développement peuvent être classés en trois grands groupes suivant la mesure dans laquelle ils ont avancé dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Le premier groupe comprend des pays – situés pour la plupart en Asie ou en Afrique du Nord – qui sont dans l'ensemble sur la bonne voie pour réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la misère d'ici à 2015 et réaliser bon nombre des autres objectifs sociaux énoncés dans la Déclaration. Le deuxième groupe est composé de pays – situés essentiellement en Asie occidentale ou en Amérique latine et dans les Caraïbes – qui ont bien avancé dans la réalisation de certains objectifs, par exemple celui qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous, mais qui ont obtenu des résultats moins concluants dans la lutte contre la pauvreté. Le troisième groupe comprend des pays situés principalement en Afrique subsaharienne mais aussi des pays d'autres régions appartenant à la catégorie des moins avancés, qui sont loin d'avoir fait des progrès suffisants pour la plupart des objectifs.

42. Alors que l'Organisation des Nations Unies se prépare en vue de l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire, une avancée majeure s'impose si l'on veut atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015. Les pays en développement doivent respecter leurs engagements, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>9</sup>, pour ce qui est de réaffecter et de mobiliser davantage de ressources sur le plan interne, de réformer les institutions pour les adapter aux priorités nationales et d'adopter des politiques économiques et sociales souveraines et efficaces, pouvant stimuler la croissance économique. Il est particulièrement important d'assurer la pleine exécution des engagements plus généraux pris à l'égard de la démocratie, des droits de l'homme et d'une gestion avisée et responsable des affaires publiques.

43. Si ces actions sont toutes nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, elles sont loin d'être suffisantes. Les pays développés doivent également assumer leurs responsabilités en accroissant et en améliorant l'aide au développement, en menant à bien un nouveau cycle de négociations commerciales orienté vers le développement, en accordant des allègements de dette plus importants à une plus grande échelle et en encourageant le transfert de technologie. En fait, si l'on veut réaliser les ambitions qui ont inspiré la Déclaration du Millénaire, les objectifs de développement énoncés dans ce documents doivent être considérés comme un pacte mondial qui repose sur des engagements réciproques et des responsabilités partagées.

## Remodeler les stratégies de développement

### *Pays en développement*

44. Au sein des pays en développement, on se mobilise de plus en plus autour des objectifs du Millénaire. Au niveau régional, des organisations intergouvernementales telles que l'Union africaine les ont entérinés et cinq rapports régionaux sur les objectifs ont été établis tout récemment pour les États arabes et les pays d'Europe centrale. En outre, des rapports nationaux sur ces mêmes objectifs sont élaborés à un rythme accéléré : on en compte 82 à ce jour et 73 pays ont rédigé au moins un rapport. Les améliorations portant sur la procédure d'établissement de ces rapports et les aspects qualitatifs et quantitatifs connexes sont aussi importantes que l'augmentation de leur nombre. Alors que, initialement, les rapports étaient le plus souvent établis par des petits comités de rédaction, le processus a été ensuite élargi de manière à inclure à la fois les gouvernements qui organisent des débats nationaux et adaptent les objectifs aux priorités et aux situations des pays et les services nationaux de statistique qui jouent désormais un rôle plus actif dans la collecte et l'analyse d'indicateurs spécifiques. Les pays ont ainsi le sentiment de prendre les choses en main et sont plus fortement motivés. Dans la plupart des cas, les objectifs du Millénaire pour le développement et les indicateurs mondiaux ont été ajustés en fonction de la situation des différents pays et certains d'entre eux ont même adopté des objectifs plus ambitieux.

45. Ces travaux produisent des effets tangibles au niveau des pays, où de nombreux gouvernements commencent à élaborer des stratégies nationales qui induisent des changements réels dans les politiques avec un recentrage sur les objectifs du Millénaire pour le développement. En République-Unie de Tanzanie, le Gouvernement a utilisé un système appuyé par l'ONU pour le suivi de la réalisation des objectifs afin de recentrer sa stratégie de lutte contre la pauvreté sur le développement rural et la sécurité alimentaire, ce qui a entraîné directement un doublement du budget national consacré à l'agriculture pour cette année. En Albanie, le Gouvernement établit des rapports sur les objectifs du Millénaire qui fournissent, pour chaque région, des données de référence à partir desquelles des stratégies de développement seront élaborées. La Thaïlande et le Viet Nam ont fixé des objectifs de développement qui vont au-delà de ceux convenus à l'échelle mondiale, dans le contexte de la Déclaration du Millénaire. Le Cambodge, le Mozambique et le Yémen ont adapté les objectifs du Millénaire pour le développement aux priorités et aux situations nationales. Le Brésil a incorporé la plupart d'entre eux dans son cadre de planification et fixé des cibles spécifiques pour des régions et des groupes sociaux. L'Égypte a fait des progrès dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire au niveau local. Les Îles Salomon et l'Afghanistan, qui se relèvent actuellement d'un conflit, articulent leurs stratégies nationales de développement autour de ces objectifs.

### *Pays donateurs*

46. Les pays donateurs, quant à eux, sont de plus en plus conscients qu'il est utile et même nécessaire d'établir des rapports sur l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement) afin de contrôler la crédibilité de leur propre action d'appui à la réalisation des objectifs du Millénaire et de souligner l'importance de la réciprocité entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires. Le Danemark a été le premier à publier son rapport en 2003 et les Pays-Bas et la Suède

l'ont suivi en mai et en juin 2004, respectivement. D'autres donateurs, parmi lesquels la Belgique, le Canada, la Finlande, la Norvège et le Royaume-Uni, ont indiqué qu'ils comptaient publier leur rapport sous peu. Autre initiative encourageante, l'Union européenne a décidé d'établir un rapport de synthèse sur les objectifs 7 et 8 (qui ont trait, respectivement, au respect de l'environnement à long terme et à l'aide au développement, au démantèlement des barrières commerciales et à l'allègement de la dette) en prévision de la réunion internationale qui sera consacrée au bilan de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire en 2005. Il serait bon que les rapports soient établis sur la base d'une démarche collective par l'intermédiaire du Comité d'aide au développement de l'OCDE, au sein duquel les pays membres pourraient échanger des données d'expérience, partager des enseignements, adopter un mode de présentation commun et mettre davantage l'accent sur les objectifs du Millénaire. Bien que l'aide publique au développement (APD) soit toujours destinée à lutter contre la pauvreté, de manière directe ou indirecte, environ 43 % des apports annuels d'APD, soit près de 24 milliards de dollars sur un montant total supérieur à 55 milliards de dollars pour la période 2001/02, étaient aussi spécifiquement axés sur les objectifs. Par exemple, sur ce total, on a consacré plus d'un milliard de dollars à l'enseignement primaire, plus de 1,2 milliard de dollars à la lutte contre le VIH/sida, environ 2,1 milliard de dollars aux programmes relatifs au respect de l'environnement à long terme et près de 5,1 milliards de dollars à l'allègement de la dette.

#### *Système des Nations Unies*

47. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont également changé la façon dont les organismes des Nations Unies traitent les questions de développement en améliorant la cohérence et la coordination au niveau des pays. Le GNUD, en particulier, a recentré ses activités autour de ces objectifs en élaborant de nouvelles directives pour les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU aide à renforcer les capacités nationales en matière de statistiques et à assurer la collecte de données solides, fiables et comparables qui sont indispensables pour la formulation et la mise en œuvre de politiques appropriées en vue de réaliser les objectifs du Millénaire. Plus généralement, ces objectifs ont contribué à dynamiser les processus d'application des textes adoptés par les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment la Déclaration et le Programme d'action de Beijing<sup>10</sup>, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable<sup>11</sup>, le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010<sup>12</sup>, la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida<sup>13</sup> et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>14</sup>.

48. De même, de nombreux organismes des Nations Unies utilisent le cadre défini par les objectifs du Millénaire pour suivre l'exécution de leurs propres activités, par exemple celles qui ont trait au programme relatif à l'éducation pour tous de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à la surveillance de la santé de la mère et de l'enfant à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ou encore aux mesures de résultats effectuées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour la sécurité alimentaire, la nutrition, la lutte contre la faim et l'élimination de la

pauvreté rurale. Les institutions et programmes des Nations Unies utilisent aussi systématiquement les objectifs comme un instrument de référence pour la rédaction de rapports et la réalisation d'analyses ainsi qu'on peut le constater, par exemple, dans le rapport annuel de l'OMS sur la santé dans le monde et dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain.

49. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) utilisent, eux aussi, les objectifs du Millénaire pour le développement comme cadre de référence pour leurs travaux et ont adopté, en coordination avec le GNUD, une approche commune pour l'évaluation, au niveau des pays, des actions à entreprendre en vue de réaliser ces objectifs dans le contexte des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des stratégies nationales de développement. Ces travaux sont axés en grande partie sur le Projet objectifs du Millénaire qui associe des réseaux constitués de centaines de responsables politiques, de praticiens et d'experts répartis entre 10 groupes de travail afin d'élaborer de nouvelles stratégies pour la réalisation des objectifs. Ce projet prévoit des travaux de recherche et d'analyse pour identifier les réformes institutionnelles, les investissements et autres interventions nécessaires afin d'intensifier les efforts axés sur la réalisation des objectifs. Une des tâches essentielles est de collaborer avec un certain nombre d'équipes de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres partenaires pour aider les gouvernements à mettre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (ou des instruments d'action équivalents) en harmonie avec une stratégie spécifique à long terme qui doit permettre de réaliser les objectifs dans le contexte des horizons de planification de 10 ans requis pour la date butoir fixée à 2015. Le rapport final sur le projet sera présenté au Secrétaire général au début de 2005.

50. Parallèlement à ces travaux de recherche et d'analyse, la Campagne objectifs du Millénaire vise à mobiliser un appui politique pour la Déclaration du Millénaire sur la base d'une collaboration avec des réseaux de parlementaires, des collectivités locales, des organes d'information, des organisations confessionnelles, des associations de jeunes, des organisations de la société civile et d'autres mouvements qui débordent largement le cadre du système des Nations Unies. En 2003 et au début de 2004, une série de consultations sous-régionales et nationales ont été organisées en Amérique latine, en Afrique, en Asie et dans les pays arabes avec des représentants de la société civile et d'autres partenaires des pays en développement en vue de forger de vastes coalitions pour la promotion des objectifs du Millénaire. Un mouvement se développe également en faveur de ces objectifs dans les pays développés, surtout en Europe où une vaste coalition se met en place sous l'impulsion de la société civile pour focaliser l'attention sur l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire qui aura lieu prochainement, le slogan généralement retenu étant « Make poverty history » (Reléguons la pauvreté au passé). Dans tous les cas, les campagnes sont gérées et animées par des acteurs nationaux et régionaux et, dans ce contexte, la Campagne objectifs du Millénaire est un instrument de facilitation, de rassemblement et d'échange d'informations.

#### **Avancée dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

51. Bien que les objectifs du Millénaire recueillent une plus large adhésion et que l'on observe quelques tendances encourageantes aux niveaux régional et sous-régional, la communauté mondiale n'agit pas de façon optimale dans l'ensemble.

Certaines régions et certains pays ne font guère de progrès dans la réalisation de l'un quelconque de ces objectifs. De nombreux pays d'Afrique subsaharienne auront besoin d'une aide spéciale pour accélérer les progrès et atteindre un rythme suffisant pour rattraper leur retard. En fait, nombre d'entre eux sont pris dans le cercle vicieux de la pauvreté, situation dans laquelle les ressources internes limitées dont on dispose ne permettent pas, en particulier dans un contexte de forte croissance démographique, de financer les investissements publics et privés et les dépenses publiques afférentes aux services sociaux et aux services d'administration du développement nécessaires pour sortir du cercle vicieux.

#### *Objectif 1*

##### *Élimination de la misère et de la faim*

52. Les progrès demeurent inégaux et il y a même eu une détérioration dans de nombreux pays. Même si une grande partie de l'Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud et de l'Afrique du Nord est sur la bonne voie de façon générale, on a peu ou pas progressé en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Asie occidentale la pauvreté s'est aggravée. En 2001, près de la moitié de la population de l'Afrique au sud du Sahara se débattait pour survivre avec 1 dollar par jour, voire moins, soit la même proportion qu'en 1990. L'indice d'écart de pauvreté pour cette région est quasiment trois fois supérieur à celui de l'Asie du Sud, deuxième région la plus pauvre de la planète.

53. La proportion de la population des pays en développement qui souffre de la faim a diminué en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes dans les années 90. Elle a également régressé en Asie du Sud mais le rythme des progrès n'était pas suffisant pour assurer la réalisation de l'objectif. En Afrique, la production vivrière a tout juste suivi le rythme d'accroissement de la population depuis 1980, en raison de l'épuisement des sols, de la diminution de la superficie des terres arables disponibles pour chaque personne et de la forte croissance démographique. En Asie occidentale, l'incidence de la faim s'est accrue.

#### *Objectif 2*

##### *Assurer l'éducation primaire pour tous*

54. Dans toutes les régions, les pays en développement ont enregistré un accroissement de leur taux net de scolarisation dans le primaire entre 1990/91 et 2001/02, mais l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Océanie n'ont pas encore atteint l'objectif. De surcroît, 121 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, 65 millions d'entre eux étant des filles et leur nombre étant particulièrement élevé en Afrique, en Asie du Sud et dans les pays les moins avancés. Il est possible d'améliorer la situation – les taux nets de scolarisation ont augmenté sensiblement entre 1990 et 2000 au Bénin, en Érythrée, en Gambie, au Malawi, au Mali, au Rwanda, au Sénégal et au Togo – mais de gros efforts supplémentaires s'imposent.

#### *Objectif 3*

##### *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

55. La cible relative à l'élimination des disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 a été atteinte ou est en passe de l'être dans la plupart des régions à l'exception de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud et de l'Ouest (qui pourraient rattraper leur retard d'ici à 2010). Les



taux de scolarisation des filles ont augmenté plus rapidement que ceux des garçons dans toutes les régions et le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire a progressé de manière impressionnante entre 1990 et 2000 dans des pays tels que le Bangladesh, la Gambie, la Mauritanie, le Népal et le Soudan. Cela dit, on comptait moins de 80 filles scolarisées pour 100 garçons dans le secondaire en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, de façon générale.

56. Les progrès mesurés à l'aune des autres indicateurs liés à l'objectif 3 ont été insuffisants. Les pourcentages de femmes salariées n'ont guère changé depuis 1990 quelle que soit la région considérée et ils sont largement inférieurs aux chiffres correspondants pour les hommes dans toutes les régions, sauf en Amérique latine et dans les Caraïbes, où 43 % des salariés sont à présent de sexe féminin et en Asie de l'Est, où la proportion est de 40 %. Les femmes continuent d'être largement sous-représentées au sein des parlements nationaux dans toutes les régions, excepté les pays nordiques où elles occupent 40 % des sièges. Dans 14 pays seulement, le taux de représentation des femmes dans les assemblées législatives nationales est égal ou supérieur à 30 %. En Afrique du Nord, en Asie du Sud et de l'Ouest et en Océanie, la proportion correspondante est inférieure à 10 %.

#### *Objectif 4*

##### *Réduire la mortalité infantile*

57. Les progrès enregistrés pour l'objectif 4 suivent grosso modo le rythme prévu en Afrique du Nord, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie du Sud-Est, mais ils ont été plus modestes en Asie du Sud et négligeables en Asie de l'Ouest, en Afrique subsaharienne et en Océanie. Les pays d'Afrique subsaharienne continuent d'enregistrer des taux records pour la mortalité des enfants de moins de 5 ans, celle-ci étant estimée à 174 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit près du double du chiffre relevé pour la région venant en deuxième position – l'Asie du Sud – et plus de 20 fois le taux mesuré pour les régions développées.

#### *Objectif 5*

##### *Améliorer la santé maternelle*

58. Du fait des incertitudes qui entachent les estimations de la mortalité maternelle, il est impossible de se faire une idée définitive des tendances d'évolution. D'après les estimations les plus récentes, les taux restent affligeants en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud : le nombre de décès liés à la maternité en 2000 est estimé à 529 000, dont 445 000 dans ces deux régions. C'est en Afrique subsaharienne que le taux a été le plus élevé, à 920 décès pour 100 000 naissances vivantes, et l'Asie du Sud suit, à 520 pour 100 000. Les données récentes sur la proportion d'accouchements qui se font en présence de personnel de santé qualifié, ce qui est un élément capital pour la réduction des décès liés à la maternité, font apparaître des progrès appréciables en Afrique du Nord et en Asie du Sud et du Sud-Est; les taux les plus faibles (35 %) se rencontrent en Asie centrale du Sud.

#### *Objectif 6*

##### *Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies*

59. Bien que les donateurs aient accordé un appui politique et financier plus ferme à la lutte menée pour stopper la propagation du VIH/sida et d'autres grandes maladies, particulièrement le paludisme et la tuberculose, les montants disponibles

chaque année restent nettement en dessous des 12 milliards de dollars estimés nécessaires en 2005 et des 20 milliards dont on aura besoin en 2006. Le total des sommes dépensées en 2003 s'est élevé à 4,7 milliards de dollars, ce qui est une progression par rapport au 1,7 milliard de 2002. Néanmoins, la mise en œuvre laisse toujours à désirer et l'ardeur des pays reste insuffisante, et le monde est encore à des lieues d'une quelconque percée. Comme on le voit dans le rapport de 2004 sur le sida, il n'y a pas de région où le VIH ne constitue pas une menace pour la population, et il n'y a presque pas de pays où la propagation du VIH/sida ait été réellement stoppée.

60. D'après les tendances observées en ce qui concerne la prévalence du sida et la mortalité due à cette maladie, dont les chiffres sont disponibles pour la première fois en 2004, le nombre de personnes contaminées par le VIH/sida est passé de 35 millions en 2001 à 38 millions en 2003, et le nombre de personnes contaminées en 2003 a été plus élevé que jamais: 4,8 millions. La pandémie progresse toujours autant dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, elle s'emballe en Europe orientale et elle commence à faire tache d'huile dans la population de l'Asie du Sud. Les interventions réussies et les programmes de prévention restent notoirement insuffisants, et par sa simple ampleur, le problème a des répercussions catastrophiques sur les indicateurs de la santé, de la pauvreté et de la faim, et même sur la capacité de gouverner des dirigeants.

61. C'est toujours en Afrique, particulièrement en Afrique australe, que l'épidémie est la plus grave; 24 à 39 % des femmes enceintes de 15 à 24 ans vivant dans une capitale étaient contaminées en 2002/03. Sur le nombre de morts liées au sida en 2003, qui est estimé à 2,9 millions, 2,2 millions ont eu lieu en Afrique subsaharienne, où les progrès sont lents. Les pays qui ont adopté et mis en œuvre les programmes nécessaires en matière de prévention, de dépistage et de contrôle, les progrès sont plus nets – en Ouganda, par exemple, la prévalence de la contamination a diminué dans deux services de consultations prénatales à Kampala.

62. Sur un autre front d'importance capitale, rien ne permet de croire que le paludisme recule. Ici aussi, c'est l'Afrique subsaharienne qui est le plus durement touchée. Les taux de contamination par la tuberculose sont aussi en hausse dans cette région, et dans les autres, ils n'ont baissé que dans de faibles proportions.

63. Des poussées de maladies nouvelles ou en recrudescence font aussi peser une menace sur la santé dans le monde, ce qui pourrait avoir plusieurs incidences graves sur les objectifs du Millénaire. Face au danger, l'OMS et des partenaires du système des Nations Unies s'emploient avec des gouvernements, particulièrement dans les pays les moins avancés, à améliorer l'état de préparation des services de santé au moyen de mesures telles que l'échange d'informations et le renforcement des capacités, notamment en matière de laboratoires et de moyens d'épidémiologie. Au niveau mondial, de nouvelles initiatives telles que le Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie font appel à plus de 120 partenaires pour assurer un appui technique de qualité et qui ne se fasse pas attendre. Il ne fait plus de doute que le Règlement sanitaire international de l'OMS, qui sert de cadre réglementaire mondial pour le système d'alerte et d'intervention en matière de sécurité sanitaire et d'épidémies, a besoin d'être renforcé et adapté aux réalités des grands problèmes sanitaires du XXI<sup>e</sup> siècle.

*Objectif 7**Assurer un environnement durable*

64. En ce qui concerne la durabilité de l'environnement, la situation est contrastée. Bien que les données sur l'eau potable et l'assainissement soient encore partielles, on peut dire que des progrès ont été accomplis dans toutes les régions. L'accès à une eau potable améliorée est pratiquement universel en milieu urbain, sauf en Afrique subsaharienne et en Océanie, où les chiffres sont en baisse. Des pas en avant importants ont été faits en zone rurale dans toutes les régions, mais seuls quelques pays ont réalisé des progrès suffisants pour atteindre leurs objectifs. On s'est nettement rapproché de l'objectif en matière d'assainissement, mais il reste qu'en 2000 2,6 milliards d'habitants de la planète ne bénéficiaient pas d'un assainissement amélioré. Face à ces difficultés, l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/218, a déclaré 2005-2015 Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », et le Secrétaire général a créé le Conseil consultatif des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement, chargé de contribuer à la mobilisation d'énergies et de fonds et de susciter de nouveaux partenariats.

65. Même des régions qui ont fait des progrès sensibles par rapport à nombre d'autres objectifs, par exemple certaines parties de l'Asie, ont généralement un bilan plus médiocre dans le domaine de l'environnement. Les zones protégées ont été étendues dans toutes les régions, mais la couverture forestière a été réduite dans certaines régions du monde, notamment celles où il y a des forêts tropicales. La consommation d'énergie et les émissions de dioxyde de carbone par habitant ont augmenté dans les pays en développement, mais elles ont fléchi dans les pays en transition, du fait de la baisse de leur production industrielle pendant les années 90. Dans le monde entier, les chlorofluorocarbones, qui appauvrissent la couche d'ozone, ne sont presque plus utilisés.

66. Quant à la mise en œuvre des conventions mondiales, les réalisations sont inégales. Le Protocole de Kyoto<sup>15</sup> relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>16</sup> a été ratifié par 120 pays, mais pour entrer en vigueur il doit l'être soit par la Fédération de Russie, soit par les États-Unis. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique<sup>17</sup> a été adoptée en 1994 et est entrée en vigueur en 1996, mais elle a été peu appliquée à cause du manque de ressources financières. Ce qui est plus encourageant, c'est le chemin parcouru sur le chemin de la mise en œuvre intégrale de la Convention sur la diversité biologique<sup>18</sup> : des indicateurs mesurables et des objectifs précis ont été adoptés afin de freiner l'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010, et le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques<sup>19</sup> est entré en vigueur en septembre 2003. Sur la question du déboisement et de la dégradation des forêts, neuf processus internationaux auxquels participent 150 pays, qui possèdent 85 % de la surface boisée de la planète, ont donné des résultats sur le plan de l'élaboration de critères et d'indicateurs pour une gestion durable des forêts. La deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui doit se tenir à Kobe (Japon) en janvier 2005, devrait contribuer à une intensification de la coopération en vue de réduire le nombre et les effets des catastrophes, qu'elles soient naturelles ou causées par l'homme, en particulier dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

## Bâtir un partenariat mondial vigoureux

### Objectif 8

#### *Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*

67. Cet élément revêt une importance déterminante pour la réalisation des objectifs du Millénaire, car les pays développés s'engagent à honorer les engagements pris antérieurement concernant l'appui à fournir aux pays en développement qui s'efforcent vraiment d'atteindre les sept premiers objectifs, en supprimant les obstacles au commerce, en allant plus loin dans l'allègement de la dette et en augmentant l'aide au développement. Quelques progrès ont été réalisés, particulièrement sur le plan des flux d'aide, mais le niveau d'assistance reste très en dessous de ce qui serait nécessaire.

68. Dans le domaine des échanges commerciaux, l'échec des négociations lors de la réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Cancún (Mexique), sur le cycle de négociations commerciales de Doha, où les besoins et les intérêts des pays pauvres avaient, pour la première fois, été placés au centre des préoccupations, a bloqué tout progrès pendant 10 mois et représenté un grave revers pour l'action menée pour égaliser le terrain et permettre aux pays en développement d'exploiter leurs avantages relatifs, particulièrement dans des secteurs comme l'agriculture ou le textile. Depuis que les 147 gouvernements membres de l'OMC se sont mis d'accord, le 31 juillet, sur un nouveau schéma d'ensemble, les perspectives des négociations de Doha se sont nettement améliorées, en particulier parce que, pour la première fois, les gouvernements membres se sont fixé une date limite pour la suppression de toute forme de subvention à l'exportation de produits agricoles et sont convenus de réduire les aides internes à l'agriculture qui faussent les échanges. La Banque mondiale estime qu'une réduction des obstacles au commerce dressés par les pays développés et des subventions que ces pays accordent à l'agriculture pourrait enrichir le monde d'environ 120 milliards de dollars. Il reste maintenant à passer de ce schéma à un accord final qui réalise cette promesse pour le monde en développement.

69. De récentes initiatives concernant l'accès aux marchés, par exemple l'initiative « Tout sauf des armes » de l'Union européenne ou l'*Africa Growth and Opportunity Act* des États-Unis, constituent aussi un certain progrès. En particulier, les exportations de vêtements de certains pays d'Afrique aux États-Unis ont connu une envolée spectaculaire, mais l'effet n'est pas encore sensible dans tous les secteurs.

70. La tendance lourde à la baisse et la volatilité des cours des produits de base non pétroliers continue de poser un gros problème aux pays exportateurs. Il faudrait que la communauté internationale s'efforce à nouveau d'atténuer ces difficultés en améliorant les mécanismes existants et en envisageant de nouvelles manières de s'attaquer aux problèmes.

71. En ce qui concerne l'allègement de la dette, en avril 2004, sur les 37 pays les moins avancés qui remplissent les conditions pour bénéficier des avantages de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, 13 avaient atteint le « stade de la réalisation » et 14, celui « de la décision ». En partie grâce à cela, le ratio dette-revenu intérieur brut de ces pays est tombé de 109 % en 1997 à 86 % en 2002. Sur la même période, le ratio dette-exportations a diminué dans toutes les régions du monde en développement, mais il reste au-dessus du seuil de 150 % – au delà duquel un pays peut être classé pays pauvre très endetté (PPTE) – en Amérique

latine, dans les Caraïbes et en Afrique subsaharienne. Même pour plusieurs pays qui ont atteint le stade de la réalisation, il n'est pas garanti que le poids de la dette reste supportable. Vu les faits d'où il ressort que certains pays se servent des économies réalisées grâce à l'allègement de leur dette pour investir dans des secteurs visés par les objectifs du Millénaire – santé ou éducation, par exemple – il conviendrait d'accélérer l'allègement. En outre, il y aurait de bonnes raisons d'ouvrir le statut de PPTE à certains pays assez grands ou à revenu intermédiaire qui connaissent une grave crise de la dette.

72. En ce qui concerne l'aide au développement, l'évolution est favorable sur les plans tant qualitatif que quantitatif, mais il faut aller beaucoup plus loin. D'un côté, des progrès encourageants ont été accomplis pour ce qui est de simplifier les procédures et d'harmoniser les pratiques des différents donateurs et institutions. La Déclaration de Rome sur l'harmonisation, adoptée en février 2003 par le Forum de haut niveau sur l'harmonisation, est bien tombée puisqu'elle a coïncidé avec l'application du principe de la prise en main des programmes par les pays. En revanche, pour appliquer cette nouvelle démarche, les donateurs doivent adopter et appliquer un plan indiquant comment ils comptent, d'ici septembre 2005, renforcer la coordination et réduire les coûts de transaction imposés aux pays bénéficiaires.

73. En ce qui concerne le niveau global des flux, entre 2001 et 2002 les pays qui sont membres du Comité OCDE d'aide au développement ont augmenté l'aide publique au développement de 3,9 % en valeur réelle, soit 2,3 millions de dollars. Cette augmentation est inférieure aux 7 % en valeur réelle enregistrés entre 2000 et 2001, mais en valeur absolue l'aide octroyée par les pays du Comité a atteint 68,5 milliards de dollars – chiffre légèrement faussé par la perte de valeur du dollar, mais qui n'en est pas moins le plus élevé jamais atteint, que ce soit en valeur nominale ou en valeur réelle, et qui représente 0,25 % du revenu intérieur brut total des pays donateurs. Ce dernier pourcentage est en hausse: il était de 0,23 % en 2002 et de 0,22 % en 2001.

74. Une grande partie des 2,3 milliards de dollars d'augmentation de l'aide publique au développement était particulière à certains pays, puisque cette augmentation comprend le démarrage des flux d'aide à la reconstruction de l'Iraq (2 milliards) et la poursuite de la croissance des subventions bilatérales sans affectation particulière (2 milliards), ce dont se déduisent la chute des contributions à des financements multilatéraux à des conditions de faveur (-1,2 milliard) et celle du montant net des crédits accordés (-0,5 milliard). Les États-Unis sont le plus gros bailleur de fonds en valeur absolue, mais seuls le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont atteint la cible fixée par les Nations Unies pour l'aide publique au développement (7 % du revenu intérieur brut). Cinq autres pays se sont engagés à atteindre cette cible : l'Irlande, à l'horizon 2007, la Belgique, d'ici à 2010, la France et l'Espagne, en 2012 au plus tard, et le Royaume Uni, en 2013.

75. Si les donateurs honorent la totalité des engagements pris à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, en 2006 l'aide publique au développement aura progressé d'une vingtaine de milliards de dollars par rapport à son niveau de 2001. C'est encourageant, mais il faut y regarder de plus près. D'une part, une grande partie de l'augmentation n'est qu'un « rattrapage » après une longue période de baisse : l'apport d'aide par habitant des pays les moins avancés est inférieur de 20 % à son niveau du début des années 90, et pour l'Afrique

la baisse est de 25 %. Comme le Groupe de haut niveau sur le financement du développement, présidé par l'ex-Président Zedillo du Mexique, l'a constaté dans le rapport qu'il a remis à la Conférence de Monterrey (voir A/55/1000), même en supposant que les pays en développement adopteront de bonnes politiques et utiliseront au mieux leurs ressources internes, il faudrait sans doute au minimum 50 milliards de dollars par an d'aide supplémentaire pour que les objectifs du Millénaire soient atteints. Certes, certaines idées novatrices – le mécanisme de financement international proposé par le Royaume-Uni, par exemple – pourraient déboucher sur des solutions, mais pour les pays en développement, la question qui se pose n'est pas de savoir comment, mais quand. Quoi qu'ils fassent par ailleurs, s'ils ne reçoivent pas une aide suffisante les objectifs ne seront tout simplement pas atteints.

76. Seulement 11 années nous séparent de l'échéance 2015, et 2005 sera une année charnière, surtout en Afrique. Pour vaincre la pauvreté, il faudra faire un bond de géant, tant sur le plan matériel que dans nos ambitions : plus de stratégies et de politiques prises en main par les pays, des institutions plus solides, une participation élargie aux processus, des investissements ciblés dans l'infrastructure économique et sociale et davantage de ressources, tant internes qu'externes. Tout cela doit arriver très bientôt si l'on veut que les objectifs aient une chance raisonnable d'être atteints.

77. Théoriquement, il est encore possible d'atteindre les objectifs du Millénaire, même dans les pays les plus pauvres – mais le temps presse et la volonté politique fait largement défaut. Il se peut que l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire cinq ans après son adoption soit la dernière occasion de prendre les mesures nécessaires pour donner un coup d'accélérateur à l'énorme dynamique créée ces dernières années. Il faut absolument que nous saisissons cette occasion.

## **IV. Protéger les groupes vulnérables**

### **Objectifs du Millénaire pour le développement, catastrophes, réduction des risques et crises complexes : faire le lien entre les objectifs et les questions humanitaires**

78. Dans la Déclaration du Millénaire, les dirigeants politiques du monde entier se sont dits résolus à « faire en sorte que les enfants et toutes les populations civiles qui souffrent de façon disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, d'actes de génocide, des conflits armés et autres situations d'urgence humanitaire bénéficient de l'assistance et de la protection requises pour pouvoir reprendre au plus vite une vie normale<sup>20</sup> ». Les engagements énoncés dans ce document au sujet de la protection des groupes vulnérables gardent toute leur importance si l'on veut réaliser la vision d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste qui a été définie il y a quatre ans par le Sommet du Millénaire.

### **Traitement des facteurs de vulnérabilité dans les situations d'urgence**

79. Les interventions qui visent à atténuer les effets néfastes des crises et des catastrophes occupent une place essentielle dans les efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Après tout, ce sont les personnes démunies, vulnérables et opprimées qui sont le plus touchées par la dégradation de l'environnement, les risques naturels ou les conflits violents. Ce sont elles

également qui risquent le plus d'en subir les conséquences en étant tuées ou déplacées et en étant systématiquement privées des acquis du développement.

80. Les pauvres continuent d'être les principales victimes des terribles conséquences des catastrophes qui découlent des risques présents dans l'environnement. Rien qu'en 2003, 600 millions de personnes ont été touchées par 700 phénomènes naturels qui ont causé des pertes économiques d'un montant supérieur à 65 milliards de dollars des États-Unis. Quelque 75 000 personnes ont péri dans ces catastrophes – 30 000 d'entre elles ayant été tuées instantanément par les tremblements de terre survenus en Algérie en mai 2003 et à Bam (Iran) en décembre 2003.

81. Plusieurs tendances qui se dessinent semblent indiquer que la fréquence de ces catastrophes et la vulnérabilité des populations exposées ne pourront que s'accroître. Il est très probable que le climat terrestre changera dans les décennies à venir du fait de l'accroissement de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, causé par les activités humaines et les politiques à courte vue des gouvernements. En outre, il y a les dangers liés à l'élévation du niveau des mers ainsi qu'à la plus grande variabilité des niveaux de précipitations et de température, qui entraînent des inondations, des sécheresses, des ouragans et des tornades. Les incidences socioéconomiques ne seront certainement pas favorables : on verra notamment des bouleversements dans les modes de production agricole qui auront eux-mêmes des répercussions négatives sur les modes de subsistance et les mouvements migratoires. Les rivalités qui en résulteront pour le contrôle des ressources naturelles risquent d'exacerber les tensions entre les différents groupes.

82. La problématique de la vulnérabilité croissante des populations exposées aux risques naturels aura également des répercussions importantes pour les acteurs de l'aide humanitaire et du développement. Ce sont les pays pauvres qui seront le moins à même d'atténuer l'impact des sécheresses, des inondations ou des maladies; la dépendance que cela entraîne à l'égard des secours risque de détourner du temps, de l'énergie et des ressources qui auraient pu être investis dans des activités axées sur des objectifs à long terme.

83. Les événements des 12 derniers mois attestent que, si l'on s'applique à élaborer des stratégies de réduction et de prévention des risques, il est possible d'atténuer la vulnérabilité face aux risques naturels. Malgré leur gravité et leurs effets meurtriers, les vastes inondations qui ont ravagé l'Asie du Sud en juillet 2004 ont causé moins de dommages que les crues analogues qui s'étaient produites il y a quelques dizaines d'années. La différence tenait au fait que, ces dernières années, on s'était davantage soucié d'assurer une planification préalable au niveau local et un renforcement des dispositifs d'intervention pour y faire face. De même, l'accent mis par les partenaires de l'aide humanitaire et du développement sur l'élimination des obstacles structurels qui compromettent la sécurité alimentaire dans la corne de l'Afrique – et le financement des mesures connexes – a permis d'éviter une grave famine à la suite du cycle de sécheresse qui a commencé en 2002.

84. Des exemples comme ceux-ci ont suscité une meilleure prise de conscience sur la place importante que la réduction des risques doit occuper dans les efforts visant à assurer un développement durable, incitant l'ONU et les gouvernements à prendre de multiples initiatives pour intégrer la prévention des catastrophes dans les plans et activités de développement. Ainsi, une initiative prise dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, avec l'appui de l'Union africaine, du

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, du PNUD et de la Banque mondiale, a abouti à l'élaboration de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe qui a été approuvée par les chefs d'État africains à Addis-Abeba en juillet 2004. La nécessité de mettre au point des pratiques pour accroître la capacité de résistance à des chocs imprévus et à des perturbations chroniques sera également mise en relief lors de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui se tiendra à Kobé (Japon) en janvier 2005.

85. Parallèlement, la vulnérabilité causée par les conflits reste largement répandue. À la suite des incursions violentes qui ont eu lieu dans la région soudanaise du Darfour, au moins un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du Soudan et sur le territoire voisin du Tchad. La violence qui se déchaîne dans l'est de la République démocratique du Congo menace les acquis fragiles du processus de paix. Les missions dépêchées par l'ONU au Burundi, en Côte d'Ivoire et au Libéria ont aidé à stabiliser ces pays, mais l'insécurité persistante et les effets cumulés de plusieurs années de troubles ont privé la population de services de base en maints endroits. Les situations d'urgence humanitaire qui règnent dans le nord de l'Ouganda et en République centrafricaine et les conflits latents dans le territoire palestinien occupé et en Colombie risquent d'anéantir les moyens d'existence des populations civiles et de saper les processus de stabilisation cruciaux.

86. Outre les pertes en vies humaines et en sources de revenus qu'elle provoque dans les zones de conflit, la violence prolongée altère profondément les relations politiques, économiques et sociales avec des répercussions immédiates et à plus long terme. S'il est indéniable que certains profitent de la guerre et ont tout intérêt à ce qu'elle se poursuive, les membres les plus faibles de la société – civils, femmes, enfants, personnes âgées, handicapés, déplacés et réfugiés – sont généralement le plus éprouvés et tributaires de l'aide fournie par les organisations humanitaires et d'autres acteurs pour survivre. Par exemple, en République démocratique du Congo, l'anarchie, la désorganisation des services publics et l'exode des compétences professionnelles nécessaires au fonctionnement de ces services ont entraîné un effondrement quasi total des systèmes de santé et d'enseignement dans les zones touchées par le conflit.

87. La majeure partie des secours apportés par l'ONU, la Croix-Rouge et les ONG est en principe destinée aux groupes les plus vulnérables mais l'assistance fournie à l'ensemble des communautés touchées pour les aider à résister aux chocs et aux tensions qui mettent leurs facultés d'adaptation à rude épreuve est tout aussi importante. Leur aptitude à réagir pourra ainsi être rétablie et elles pourront surmonter la crise et s'engager sur la voie du développement.

88. Renforcer l'aide et la protection accordées aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et assurer une planification et un financement mieux ciblés pour la phase de transition consécutive à une crise sont des moyens par lesquels la communauté internationale et les États Membres de l'ONU peuvent aider à stabiliser les sociétés et à créer un environnement propice à la réalisation d'un développement durable. L'année écoulée fait apparaître quelques progrès à cet égard. Par exemple, l'ONU et le Gouvernement libérien sont parvenus à élaborer une stratégie de transition et un mécanisme de mise en œuvre pour aider à mettre ce pays sur les rails du développement. Après 10 années de conflit en Sierra Leone, une stratégie nationale de relèvement a abouti à un appel provisoire pour financer la



réinsertion des déplacés et réfugiés, renforcer les institutions nationales chargées du maintien de l'ordre et remédier aux inégalités économiques par la création d'emplois.

89. Les initiatives susmentionnées ne constituent néanmoins que des premiers pas et il reste encore beaucoup à faire. La communauté internationale doit harmoniser ses instruments de planification et de collecte de fonds, rationaliser les méthodes d'évaluation des besoins et consolider les institutions locales pour que les acteurs nationaux puissent jouer un rôle dans leur propre processus de transition dès le départ. Les États Membres devraient s'employer à renforcer les législations et les politiques nationales pour répondre aux besoins des personnes déplacées et protéger leurs droits en tenant compte des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays<sup>21</sup>.

90. L'aptitude à faire face aux risques à long terme est directement liée à la possibilité d'accès à une assistance et à une protection humanitaires. Comme il a été indiqué dans des rapports récents adressés au Conseil de sécurité, relatifs à la protection des civils en période de conflit armé, parmi les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui sont malheureusement très courantes, il y a notamment celle qui consiste à bloquer ou à entraver le passage des secours, rendant ainsi des millions de personnes inaccessibles aux agents de l'aide humanitaire. Selon des estimations, plus de 10 millions de personnes disséminées dans une vingtaine de pays touchés par des situations d'urgence complexes se voient refuser la possibilité de bénéficier de l'assistance offerte par les organismes d'aide humanitaire.

91. L'accès peut être entravé par des facteurs tant physiques que politiques. En République démocratique du Congo, au Libéria et en Angola, les difficultés liées à la guerre, le sous-développement et la faiblesse des pouvoirs publics ont entraîné un effondrement des infrastructures qui a placé des millions de personnes hors de la portée des organisations humanitaires. Dans le territoire palestinien occupé, la construction de murs de séparation est devenue le principal obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire et a eu un effet extrêmement préjudiciable sur les moyens de subsistance des populations palestiniennes ainsi que sur les possibilités qu'ont ces dernières d'accéder à des services essentiels.

92. Dans quelques pays, certains obstacles d'ordre politique, procédural et administratif continuent d'être utilisés pour limiter l'accès à l'aide humanitaire. Le Soudan, où les formalités laborieuses imposées pour l'obtention d'autorisations de déplacement et le dédouanement des marchandises ont initialement entravé les démarches faites pour avoir accès aux populations déplacées au Darfour, en offre une illustration.

93. L'accès à l'aide humanitaire et l'acheminement de celle-ci sont aussi fortement entravés par l'insécurité. Il est souvent arrivé qu'une population sinistrée se trouve confrontée à un choix peu enviable : soit renoncer à l'aide alimentaire qui était attendue depuis des mois, soit risquer d'être victime d'attaques meurtrières commises par des combattants en cherchant à obtenir cette assistance. Les agressions délibérées dirigées contre des civils, l'enrôlement et l'emploi d'enfants soldats et l'utilisation aveugle de mines terrestres ont également nui à la sécurité et au bien-être des populations dans les zones de conflit.

94. Il est primordial d'obtenir et de maintenir un accès aux populations vulnérables pour l'aide et la protection humanitaires et cela permettra en fin de compte de créer des conditions propices au développement. Refuser l'accès équivaut à spolier les civils de leur droit à la dignité humaine qui est consacré dans la Déclaration du Millénaire. Aussi, j'engage tous les États concernés à coopérer pleinement avec les organismes des Nations Unies et les autres organismes à vocation humanitaire pour assurer en toute sécurité et sans obstacle l'accès du personnel humanitaire, ainsi que de ses approvisionnements et de son matériel, de façon que l'assistance requise puisse être fournie en tout temps et en tout lieu.

95. Le VIH/sida reste un facteur de vulnérabilité extrêmement important aussi bien pour les catastrophes écologiques que pour les situations d'urgence complexes. Bien que l'Afrique subsaharienne ne compte que 10 % de la population mondiale, elle se débat pour faire face à une situation catastrophique avec près de 70 % des cas d'infection dans le monde. Si cette maladie constitue en elle-même une crise majeure qui appelle des mesures d'urgence extraordinaires, elle n'est pas un phénomène à court terme mais un problème lourd de conséquences à long terme qui aggraveront la vulnérabilité des communautés touchées et celle des générations à venir. La maladie continue de faucher les membres les plus productifs de la société dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Les acquis de dizaines d'années de développement ont été anéantis et les efforts déployés pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie gravement compromis. Les femmes représentent actuellement près de 60 % des cas de séropositivité. Venant s'ajouter à l'exploitation sexuelle et aux abus dont les femmes et les enfants sont ordinairement victimes en période de conflit, la pandémie de sida nous rappelle une fois de plus combien il est important de prendre des mesures de prévention concertées pour atténuer les menaces qui pèsent sur la sécurité, la santé et le bien-être des populations vulnérables.

96. Les actions nationales et internationales de lutte contre le VIH/sida devraient être plus systématiquement prises en compte dans la planification et la programmation des activités humanitaires, notamment l'évaluation de la vulnérabilité. Il faudrait les associer à des activités humanitaires et de développement et mettre l'accent sur la réduction des menaces qui pèsent sur la sécurité, la santé et le bien-être des populations vulnérables à long terme.

### **Financement**

97. L'inadéquation des budgets consacrés aux situations d'urgence humanitaire et aux activités de transition au regard des besoins continue de faire obstacle au développement à long terme. Bien que le montant global des ressources requises pour l'aide humanitaire – 3 milliards de dollars des États-Unis en 2004 – soit similaire aux chiffres des années précédentes, les fonds alloués aux activités humanitaires sont inégalement répartis, certains pays ayant des budgets très insuffisants. Alors que les financements sont généreux pour certaines situations d'urgence largement médiatisées, les fonds recueillis pour d'autres crises « oubliées », comme celles qui sont observées en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire, représentent moins du cinquième du montant total nécessaire. Or c'est souvent dans les pays correspondants que les besoins sont les plus importants et les plus urgents.

98. Pour remédier à ce problème, les donateurs ont lancé, en 2003, une initiative sur les « bonnes pratiques d'action humanitaire » qui met l'accent sur l'amélioration de leurs prestations et leur responsabilisation en leur demandant de se conformer à un certain nombre de principes et de procédures clefs visant à garantir que l'aide humanitaire répond à des besoins clairement définis. Si des progrès ont été faits au niveau de l'évaluation des besoins et de la définition des priorités, il est nécessaire d'accroître le montant des fonds et d'assurer un financement prévisible et souple en temps voulu pour que les aides financières soient équitablement octroyées là où elles sont nécessaires. Cette initiative est en cours de réalisation et elle sera examinée à Ottawa en octobre 2004 lors d'une réunion des bailleurs de fonds au cours de laquelle ils évalueront les progrès accomplis par les pays donateurs participants, étudieront la question de l'adéquation du financement aux besoins et envisageront les prochaines étapes.

## V. Conclusion

99. L'ONU doit réunir un certain nombre de facteurs indispensables pour pouvoir réussir dans ses entreprises : une vision d'ensemble, un soutien politique, un financement adéquat et un personnel hautement compétent. L'année écoulée a montré de façon très claire qu'il y a deux autres conditions préalables à remplir pour que l'Organisation puisse s'acquitter de sa mission : la sécurité doit être assurée de manière satisfaisante et il faut faire montre de souplesse pour s'adapter aux changements dans le monde.

100. L'attentat tragique perpétré contre le bureau des Nations Unies en Iraq le 19 août 2003 et les agressions dont des fonctionnaires des Nations Unies ont été depuis lors victimes dans d'autres pays donnent à penser que les dangers qui guettent le personnel de l'Organisation sont dus non seulement au fait qu'il opère dans des conditions d'insécurité dans le monde entier, mais aussi au fait que l'ONU elle-même est de plus en plus prise pour cible.

101. Les agents qui travaillent pour l'ONU dans certaines des régions où elle est investie d'une mission seront toujours exposés à des risques, mais il est nécessaire de trouver de nouvelles modalités pour assurer la sécurité de ses opérations. L'Organisation a commencé à prendre un certain nombre de mesures en vue d'améliorer les dispositifs de sécurité et de protection pour son personnel. En réaction aux nouvelles menaces qui pèsent sur les organismes des Nations Unies, des dispositions supplémentaires visant à atténuer les risques ont été mises en place dans les secteurs les plus exposés. Il s'agissait notamment d'élaborer des consignes plus claires sur les relations entre le personnel des Nations Unies et les populations locales, de faire davantage appel à des agents recrutés sur le plan national pour les projets en cours avec l'appui et les conseils de collaborateurs situés à l'extérieur du pays considéré et de développer au maximum l'utilisation des services communs, le but étant de veiller à ce que l'acheminement des ressources vers les populations nécessiteuses se poursuive sans mettre en danger la vie des fonctionnaires internationaux qui sont au premier plan et donc très souvent pris pour cibles.

102. En attaquant et en tuant délibérément des agents politiques, humanitaires et d'aide au développement employés par l'ONU, on prive les groupes vulnérables de leur droit à une assistance et les pays en développement d'un avenir plus prospère. L'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de son mandat et à répondre au défi de la

Déclaration du Millénaire se trouve ainsi réduite. Il est proposé de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer et harmoniser les dispositifs de gestion de la sécurité du système des Nations Unies. Ces mesures devront être appuyées très concrètement par les États Membres, faute de quoi la mission même de l'Organisation sera compromise.

103. Le présent rapport a exposé bon nombre des défis auxquels nous devons aujourd'hui faire face pour la réalisation de la vision d'ensemble présentée dans la Déclaration du Millénaire. Les défis ne sont cependant jamais statiques. Ils évoluent et nous devons par conséquent être prêts à faire face aux problèmes et aux tendances que nous observons à l'heure actuelle mais aussi à ceux que nous prévoyons pour l'avenir.

104. Bien que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire aient été fixés par les chefs d'État et de gouvernement du monde entier, les arrangements institutionnels requis pour les réaliser doivent rester souples. En tant que principaux acteurs et intervenants sur la scène internationale, les États Membres de l'ONU devront faire preuve de flexibilité dans leurs propres démarches. D'un côté, les pays en développement devront poursuivre le travail très positif qu'ils ont entrepris en intégrant les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs propres processus de planification et en adoptant les stratégies qui assurent les meilleures chances de réussite pour les réformes, là où elles sont nécessaires. D'un autre côté, les gouvernements donateurs devront incorporer la vision définie par la Déclaration du Millénaire dans leurs programmes bilatéraux, ce qui pourrait les amener à revoir avec un esprit ouvert leurs propres stratégies et institutions afin de s'assurer qu'elles sont adaptées de façon optimale au nouvel environnement.

105. En tant qu'institution, l'Organisation des Nations Unies doit également démontrer qu'elle a la capacité et la volonté d'être souple. Comme je l'ai indiqué précédemment, nous avons fait des progrès considérables sur le plan des réformes et de la revitalisation ces dernières années. Cependant, l'adaptation est un processus permanent. De nouvelles réalités appellent de nouvelles solutions avec des mécanismes et des processus novateurs. L'année à venir sera déterminante à cet égard.

106. En décembre 2004, le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, que j'ai constitué pour fournir une nouvelle évaluation des défis qui nous attendent et faire des recommandations sur les changements qui devront être introduits si l'on veut répondre à ces défis de façon efficace par une action collective, publiera son rapport. Ce rapport devrait servir de base à un débat approfondi sur les ajustements qui pourraient s'avérer indispensables.

107. Simultanément, nous devons nous préparer en vue de la réunion de haut niveau primordiale qui sera convoquée dans un an. La situation a beaucoup changé depuis la publication de la Déclaration du Millénaire, il y a quatre ans, et elle aura encore davantage changé au moment où les dirigeants politiques du monde entier se rencontreront à nouveau pour évaluer les progrès accomplis et tracer la voie à suivre pour l'avenir.

108. Alors que l'Organisation des Nations Unies s'apprête à célébrer son soixantième anniversaire en 2005, le meilleur hommage qu'on peut lui rendre pour prendre acte de ses nombreuses réalisations et des promesses qu'elle continue d'incarner est de promouvoir concrètement la vision exprimée dans la Déclaration

du Millénaire. Si tous ses États Membres se livrent à une sérieuse réflexion et réitèrent leur attachement à la Déclaration par des gestes concrets au cours de l'année à venir, on aura jeté les bases qui permettront aux peuples du monde entier non seulement de rappeler la date cible fixée par la Déclaration en 2015, mais aussi de saluer des réalisations véritables au terme de 70 années d'existence pour l'Organisation.

## Notes

- <sup>1</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
- <sup>2</sup> « A Fair Globalization: Creating Opportunities for All » [Pour une mondialisation équitable : créer des chances pour tous (Bureau international du Travail, 2004)].
- <sup>3</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 8.
- <sup>4</sup> Résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I.
- <sup>5</sup> Ibid., annexe II.
- <sup>6</sup> Ibid., annexe III.
- <sup>7</sup> Résolution 55/255 de l'Assemblée générale, annexe.
- <sup>8</sup> Résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe.
- <sup>9</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.
- <sup>10</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.
- <sup>11</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.
- <sup>12</sup> A/CONF.191/11.
- <sup>13</sup> Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.
- <sup>14</sup> *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (La Barbade), 26 avril-6 mai 1994*, chap. I, résolution 1, annexe II.
- <sup>15</sup> FCCC/CP/1997/7/Add.1; décision 1/CP.3, annexe.
- <sup>16</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.
- <sup>17</sup> Ibid., vol. 1954, n° 33480.
- <sup>18</sup> Ibid., vol. 1760, n° 30619.
- <sup>19</sup> Voir UNEP/CBD/ExCOP/1/3 et Corr.1, deuxième partie, annexe.
- <sup>20</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 26.
- <sup>21</sup> E/CN.4/1998/53/Add.2, annexe.

## Annexe statistique

### Objectifs du Millénaire pour le développement, cibles et indicateurs, 2004\*

#### Objectif 1 Éliminer l'extrême pauvreté et la faim

##### Cible 1 Réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour

##### Indicateur 1

*Population disposant de moins de 1 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat<sup>a</sup>*

|                                        | <i>Pourcentage de la population disposant de moins de<br/>1 dollar par jour en parité du pouvoir d'achat</i> |             |             |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                        | <i>1990</i>                                                                                                  | <i>1999</i> | <i>2001</i> |
| Afrique du Nord                        | 2,6                                                                                                          | 2,0         | 1,9         |
| Afrique subsaharienne                  | 46,9                                                                                                         | 42,7        | 46,4        |
| Amérique latine et Caraïbes            | 10,9                                                                                                         | 10,6        | 10,0        |
| Asie orientale                         | 33,0                                                                                                         | 17,8        | 16,6        |
| Asie du Sud                            | 39,7                                                                                                         | 30,5        | 30,4        |
| Asie du Sud-Est                        | 18,4                                                                                                         | 10,8        | 10,2        |
| Asie occidentale                       | 1,6                                                                                                          | 4,2         | 3,7         |
| Communauté d'États indépendants        | 0,5                                                                                                          | 10,3        | 5,0         |
| Pays en transition d'Europe du Sud-Est | 0,4                                                                                                          | 1,7         | 2,1         |

<sup>a</sup> À l'exclusion des pays définis par la Banque mondiale comme à revenu élevé.

\* Tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 55/2), ainsi que dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire » (A/56/326). Pour un exposé complet des indicateurs, avec les détails techniques, se reporter à *Indicators for Monitoring the Millennium Development Goals: Definitions, Rationale, Concepts and Sources* [Indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire : définitions, critères, concepts et sources] (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.03.XVII.18).

*Indicateur 2*  
*Taux d'écart de pauvreté<sup>a</sup>*

|                                        | <i>Écart moyen par rapport au seuil de pauvreté (pourcentage)<sup>b</sup></i> |             |             |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                        | <i>1990</i>                                                                   | <i>1999</i> | <i>2001</i> |
| Afrique du Nord                        | 0,5                                                                           | 0,3         | 0,3         |
| Afrique subsaharienne                  | 19,5                                                                          | 18,6        | 20,5        |
| Amérique latine et Caraïbes            | 3,5                                                                           | 4,1         | 3,5         |
| Asie orientale                         | 8,9                                                                           | 4,2         | 3,9         |
| Asie du Sud                            | 10,3                                                                          | 7,1         | 7,1         |
| Asie du Sud-Est                        | 3,8                                                                           | 2,0         | 1,7         |
| Asie occidentale                       | 0,4                                                                           | 1,0         | 0,9         |
| Communauté d'États indépendants        | 0,2                                                                           | 2,9         | 1,0         |
| Pays en transition d'Europe du Sud-Est | 0,3                                                                           | 0,6         | 0,6         |

<sup>a</sup> Le taux d'écart de pauvreté est l'indicateur qui permet de mesurer l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il s'obtient en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Si par exemple 30 % de la population disposent de moins de 1 dollar par jour et si, en moyenne, la consommation ou le revenu de ces personnes est de 20 % en dessous du seuil de pauvreté (soit 0,80 dollar des États-Unis), le taux d'écart de pauvreté est de 6 %.

<sup>b</sup> À l'exclusion des pays définis par la Banque mondiale comme à revenu élevé.

*Indicateur 3*  
*Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale*

On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales.

**Cible 2**  
**Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, le pourcentage de la population qui souffre de la faim**

*Indicateur 4*  
*Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale*

a) Pourcentage global

|                             | <i>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</i> |             |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                             | <i>1990</i>                                                                          | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord             | 10                                                                                   | 9           |
| Afrique subsaharienne       | 32                                                                                   | 31          |
| Amérique latine et Caraïbes | 11                                                                                   | 8           |
| Asie orientale              | 19                                                                                   | 10          |
| Asie du Sud                 | 53                                                                                   | 47          |
| Asie du Sud-Est             | 38                                                                                   | 29          |

|                  | <i>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</i> |             |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                  | <i>1990</i>                                                                          | <i>2002</i> |
| Asie occidentale | 11                                                                                   | 10          |
| Océanie          | ..                                                                                   | ..          |

## b) Pourcentage par sexe

|                                          | <i>Pourcentage par sexe en 2002 d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale</i> |               |                                       |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------|
|                                          | <i>Garçons</i>                                                                                        | <i>Filles</i> | <i>Garçons par rapport aux filles</i> |
| Afrique du Nord                          | 9                                                                                                     | 9             | 1,00                                  |
| Afrique subsaharienne                    | 30                                                                                                    | 29            | 1,03                                  |
| Amérique latine et Caraïbes              | 8                                                                                                     | 7             | 1,14                                  |
| Asie orientale                           | 10                                                                                                    | 11            | 0,91                                  |
| Asie du Sud                              | 43                                                                                                    | 46            | 0,93                                  |
| Asie du Sud-Est                          | 30                                                                                                    | 29            | 1,03                                  |
| Asie occidentale                         | 17                                                                                                    | 16            | 1,06                                  |
| Océanie                                  | ..                                                                                                    | ..            | ..                                    |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 7                                                                                                     | 8             | 0,88                                  |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 3                                                                                                     | 3             | 1,00                                  |

*Indicateur 5*

*Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique*

|                                        | <i>Pourcentage de la population totale souffrant de sous-nutrition</i> |                  |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                                        | <i>1990-1992</i>                                                       | <i>1999-2001</i> |
| Afrique du Nord                        | 5                                                                      | 4                |
| Afrique subsaharienne                  | 35                                                                     | 33               |
| Amérique latine et Caraïbes            | 13                                                                     | 10               |
| Asie orientale                         | 16                                                                     | 11               |
| Asie du Sud                            | 25                                                                     | 22               |
| Asie du Sud-Est                        | 17                                                                     | 13               |
| Asie occidentale                       | 7                                                                      | 10               |
| Océanie                                | 25                                                                     | 27               |
| Communauté d'États indépendants (Asie) | 18 <sup>a</sup>                                                        | 27               |



|                                                 | <i>Pourcentage de la population totale souffrant de sous-nutrition</i> |                  |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                 | <i>1990-1992</i>                                                       | <i>1999-2001</i> |
| Communauté d'États indépendants (Europe)        | 4 <sup>a</sup>                                                         | 4                |
| Autres pays d'Europe en transition <sup>b</sup> | 4 <sup>a</sup>                                                         | 4                |

<sup>a</sup> Les données concernent la période 1993-1995.

<sup>b</sup> Il s'agit des indicateurs concernant les pays en transition d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie-et-Monténégro) et d'autres pays européens (Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie).

## Objectif 2

### Assurer l'éducation primaire pour tous

#### Cible 3

**D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires**

#### Indicateur 6

*Taux net d'inscription dans les écoles primaires*

|                                          | <i>Nombre d'enfants inscrits dans les écoles primaires pour 100 enfants d'âge à être inscrits</i> |                |                |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                          | <i>1990/91</i>                                                                                    | <i>1998/99</i> | <i>2001/02</i> |
| Afrique du Nord                          | 81,7                                                                                              | 88,1           | 91,9           |
| Afrique subsaharienne                    | 53,9                                                                                              | 57,1           | 62,2           |
| Amérique latine et Caraïbes              | 86,4                                                                                              | 94,4           | 95,7           |
| Asie orientale                           | 97,7                                                                                              | 100,4          | 92,1           |
| Asie du Sud                              | 72,7                                                                                              | 79,4           | 79,7           |
| Asie du Sud-Est                          | 92,4                                                                                              | 90,1           | 90,8           |
| Asie occidentale                         | 81,0                                                                                              | 80,2           | 82,9           |
| Océanie                                  | 74,2                                                                                              | 77,0           | 79,4           |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 84,7                                                                                              | 87,4           | 94,4           |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 91,1                                                                                              | 82,6           | 86,5           |

*Indicateur 7*

*Proportion d'élèves commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième*

## a) Chiffre global

On ne dispose pas de données mondiales ni régionales.

## b) Taux d'achèvement de l'enseignement primaire

|                                          | <i>Pourcentage d'élèves inscrits en dernière année de l'enseignements primaire<sup>a</sup></i> |                |               |                |                |               |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|
|                                          | <i>1998/99</i>                                                                                 |                |               | <i>2001/02</i> |                |               |
|                                          | <i>Total</i>                                                                                   | <i>Garçons</i> | <i>Filles</i> | <i>Total</i>   | <i>Garçons</i> | <i>Filles</i> |
| Afrique du Nord                          | <b>83,9</b>                                                                                    | 87,3           | 80,3          | <b>85,6</b>    | 88,2           | 82,8          |
| Afrique subsaharienne                    | <b>49,4</b>                                                                                    | 54,4           | 44,3          | <b>52,9</b>    | 57,0           | 48,6          |
| Amérique latine et Caraïbes              | <b>89,0</b>                                                                                    | 86,6           | 91,5          | <b>98,1</b>    | 97,2           | 99,0          |
| Asie orientale                           | <b>107,1</b>                                                                                   | 106,7          | 107,6         | <b>102,2</b>   | 102,1          | 102,2         |
| Asie du Sud                              | <b>66,3</b>                                                                                    | 73,2           | 58,9          | <b>73,1</b>    | 79,2           | 66,6          |
| Asie du Sud-Est                          | <b>88,4</b>                                                                                    | 89,3           | 87,5          | <b>92,7</b>    | 92,8           | 92,6          |
| Asie occidentale                         | <b>77,2</b>                                                                                    | 82,9           | 71,1          | <b>76,1</b>    | 80,9           | 71,1          |
| Océanie                                  | <b>64,0</b>                                                                                    | 65,0           | 62,9          | <b>63,3</b>    | 64,6           | 61,8          |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | <b>96,1</b>                                                                                    | 96,5           | 95,6          | <b>97,6</b>    | 98,1           | 96,9          |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | <b>79,4</b>                                                                                    | 81,4           | 77,3          | <b>78,8</b>    | 78,8           | 78,7          |

<sup>a</sup> Le taux d'achèvement du primaire se calcule à partir du taux brut d'admission dans la dernière année de l'enseignement primaire, « rapport entre le nombre d'élèves inscrits pour la première fois en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, et la population ayant l'âge officiel d'entrée dans la dernière année du primaire, exprimé en pourcentage »; voir Institut de statistique de l'UNESCO, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 – Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*.

*Indicateur 8*

*Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans*

|                             | <i>Taux d'alphabétisation 1990 et 2000-2004 ((pourcentage))</i> |               |               |                              |               |               |
|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------|
|                             | <i>1990</i>                                                     |               |               | <i>2000-2004<sup>a</sup></i> |               |               |
|                             | <i>Total</i>                                                    | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Total</i>                 | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> |
| Afrique du Nord             | <b>66,3</b>                                                     | 76,3          | 55,8          | <b>78,5</b>                  | 84,1          | 72,5          |
| Afrique subsaharienne       | <b>67,4</b>                                                     | 74,9          | 59,8          | <b>76,6</b>                  | 81            | 72,3          |
| Amérique latine et Caraïbes | <b>92,7</b>                                                     | 92,7          | 92,7          | <b>94,7</b>                  | 94,2          | 95,2          |
| Asie orientale              | <b>95,5</b>                                                     | 97,6          | 93,3          | <b>98,9</b>                  | 99,2          | 98,6          |
| Asie du Sud                 | <b>61,5</b>                                                     | 71,1          | 51,0          | <b>72,3</b>                  | 81,5          | 62,5          |
| Asie du Sud-Est             | <b>94,3</b>                                                     | 95,5          | 93,1          | <b>95,4</b>                  | 96            | 94,9          |

|                                 | <i>Taux d'alphabétisation 1990 et 2000-2004<br/>(pourcentage)</i> |               |               |                              |               |               |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------|
|                                 | <i>1990</i>                                                       |               |               | <i>2000-2004<sup>a</sup></i> |               |               |
|                                 | <b>Total</b>                                                      | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <b>Total</b>                 | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> |
| Asie occidentale                | <b>80,1</b>                                                       | 88,2          | 71,5          | <b>85,6</b>                  | 90,7          | 80,3          |
| Océanie                         | <b>73,5</b>                                                       | 78,5          | 68,0          | <b>81,3</b>                  | 84,4          | 78,1          |
| Communauté d'États indépendants | <b>99,2</b>                                                       | 99,2          | 99,2          | <b>99,4</b>                  | 99,4          | 99,3          |

<sup>a</sup> Les données concernent les dernières estimations et projections de l'alphabétisation publiées en mars 2004 par l'Institut de statistique de l'UNESCO pour la période de référence 2000-2004.

### Objectif 3

#### Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

##### Cible 4

**Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard**

##### Indicateur 9

*Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement*

##### a) Enseignement primaire

|                                          | <i>Rapport entre ratios bruts d'inscription des filles<br/>et ratios bruts d'inscription des garçons</i> |                |                |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                          | <i>1990/91</i>                                                                                           | <i>1998/99</i> | <i>2001/02</i> |
| Afrique du Nord                          | 0,82                                                                                                     | 0,90           | 0,93           |
| Afrique subsaharienne                    | 0,83                                                                                                     | 0,84           | 0,86           |
| Amérique latine et Caraïbes              | 0,98                                                                                                     | 0,98           | 0,98           |
| Asie orientale                           | 0,93                                                                                                     | 1,01           | 0,99           |
| Asie du Sud                              | 0,76                                                                                                     | 0,83           | 0,84           |
| Asie du Sud-Est                          | 0,96                                                                                                     | 0,96           | 0,97           |
| Asie occidentale                         | 0,83                                                                                                     | 0,87           | 0,89           |
| Océanie                                  | 0,90                                                                                                     | 0,95           | 0,93           |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 0,99                                                                                                     | 0,98           | 0,98           |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 1,00                                                                                                     | 0,99           | 1,00           |
| Régions développées                      | 0,99                                                                                                     | 1,00           | 1,00           |

## b) Enseignement secondaire

|                                          | <i>Rapport entre ratios bruts d'inscription des filles<br/>et ratios bruts d'inscription des garçons</i> |                |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
|                                          | <i>1998/99</i>                                                                                           | <i>2001/02</i> |
| Afrique du Nord                          | 0,94                                                                                                     | 0,96           |
| Afrique subsaharienne                    | 0,81                                                                                                     | 0,79           |
| Amérique latine et Caraïbes              | 1,09                                                                                                     | 1,07           |
| Asie orientale                           | ..                                                                                                       | ..             |
| Asie du Sud                              | 0,74                                                                                                     | 0,77           |
| Asie du Sud-Est                          | 0,97                                                                                                     | 0,98           |
| Asie occidentale                         | 0,76                                                                                                     | 0,79           |
| Océanie                                  | 0,89                                                                                                     | 0,93           |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 0,98                                                                                                     | 0,97           |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | ..                                                                                                       | 1,01           |
| Régions développées                      | 1,01                                                                                                     | 1,02           |

## c) Enseignement supérieur

On ne dispose pas de données régionales ni mondiales.

*Indicateur 10*

*Rapport entre taux d'alphabétisation des femmes et des hommes  
dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans*

|                                 | <i>Rapport entre taux d'alphabétisation des jeunes filles<br/>et des jeunes gens</i> |                            |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
|                                 | <i>1990</i>                                                                          | <i>2000/04<sup>a</sup></i> |
| Afrique du Nord                 | 0,73                                                                                 | 0,86                       |
| Afrique subsaharienne           | 0,80                                                                                 | 0,89                       |
| Amérique latine et Caraïbes     | 1,00                                                                                 | 1,01                       |
| Asie orientale                  | 0,96                                                                                 | 0,99                       |
| Asie du Sud                     | 0,72                                                                                 | 0,77                       |
| Asie du Sud-Est                 | 0,97                                                                                 | 0,99                       |
| Asie occidentale                | 0,81                                                                                 | 0,89                       |
| Océanie                         | 0,87                                                                                 | 0,93                       |
| Communauté d'États indépendants | 1,00                                                                                 | 1,00                       |
| Régions développées             | 1,00                                                                                 | 1,00                       |

<sup>a</sup> Les données concernent les dernières estimations et projections de l'alphabétisation publiées en mars 2004 par l'Institut de statistique de l'UNESCO pour la période de référence 2000-2004.

*Indicateur 11*  
*Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole*

|                                              | <i>Proportion de femmes parmi l'ensemble des salariés<br/>des secteurs non agricoles ((pourcentage))</i> |             |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                              | <i>1990</i>                                                                                              | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                              | 18,9                                                                                                     | 20,5        |
| Afrique subsaharienne                        | ..                                                                                                       | ..          |
| Amérique latine                              | 38,4                                                                                                     | 42,9        |
| Asie orientale                               | 38,2                                                                                                     | 39,8        |
| Asie du Sud                                  | 13,3                                                                                                     | 18,2        |
| Asie du Sud-Est                              | 37,2                                                                                                     | 38,5        |
| Asie occidentale                             | 17,8                                                                                                     | 19,2        |
| Océanie                                      | 27,8                                                                                                     | 28,9        |
| Communauté d'États indépendants <sup>a</sup> | 49,0                                                                                                     | 48,9        |
| Régions développées                          | 43,1                                                                                                     | 46,1        |

<sup>a</sup> Y compris la Croatie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

*Indicateur 12*  
*Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement national*

|                                          | <i>Pourcentage de sièges occupés par les femmes au parlement<br/>national (chambre unique ou chambre basse uniquement)<sup>a</sup></i> |             |             |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                          | <i>1990</i>                                                                                                                            | <i>1997</i> | <i>2004</i> |
| Afrique du Nord                          | 2,6                                                                                                                                    | 1,8         | 6,7         |
| Afrique subsaharienne                    | 7,2                                                                                                                                    | 9,0         | 13,4        |
| Caraïbes                                 | 22,1                                                                                                                                   | 16,6        | 23,9        |
| Amérique latine                          | 8,6                                                                                                                                    | 10,9        | 16,1        |
| Asie orientale                           | 20,2                                                                                                                                   | 19,3        | 18,8        |
| Asie du Sud                              | 5,7                                                                                                                                    | 5,9         | 8,5         |
| Asie du Sud-Est                          | 10,4                                                                                                                                   | 10,8        | 15,3        |
| Asie occidentale                         | 4,6                                                                                                                                    | 3,0         | 4,9         |
| Océanie                                  | 1,2                                                                                                                                    | 1,6         | 2,4         |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 34,4                                                                                                                                   | 7,0         | 9,0         |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | ..                                                                                                                                     | 5,4         | 8,1         |
| Pays en transition d'Europe du Sud-Est   | 27,8                                                                                                                                   | 7,5         | 14,5        |
| Régions développées                      | 13,2                                                                                                                                   | 16,5        | 20,6        |
| Pays nordiques <sup>b</sup>              | 33,9                                                                                                                                   | 36,4        | 39,7        |

<sup>a</sup> Les données concernent janvier de chaque année.

<sup>b</sup> Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède.

## Objectif 4

### Réduire la mortalité infantile

#### Cible 5

**Réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans**

#### Indicateur 13

*Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans*

|                                 | <i>Décès pour 1 000 naissances vivantes</i> |             |
|---------------------------------|---------------------------------------------|-------------|
|                                 | <i>1990</i>                                 | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                 | 87                                          | 41          |
| Afrique subsaharienne           | 186                                         | 174         |
| Amérique latine et Caraïbes     | 54                                          | 34          |
| Asie orientale                  | 48                                          | 38          |
| Asie du Sud                     | 126                                         | 93          |
| Asie du Sud-Est                 | 78                                          | 48          |
| Asie occidentale                | 68                                          | 61          |
| Océanie                         | 86                                          | 78          |
| Communauté d'États indépendants | 41                                          | 44          |
| Régions développées             | 11                                          | 8           |

#### Indicateur 14

*Taux de mortalité infantile*

|                                 | <i>Décès pour 1 000 naissances vivantes</i> |             |
|---------------------------------|---------------------------------------------|-------------|
|                                 | <i>1990</i>                                 | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                 | 66                                          | 34          |
| Afrique subsaharienne           | 109                                         | 104         |
| Amérique latine et Caraïbes     | 43                                          | 28          |
| Asie orientale                  | 37                                          | 30          |
| Asie du Sud                     | 87                                          | 67          |
| Asie du Sud-Est                 | 54                                          | 36          |
| Asie occidentale                | 53                                          | 49          |
| Océanie                         | 63                                          | 59          |
| Communauté d'États indépendants | 34                                          | 35          |
| Régions développées             | 10                                          | 6           |

*Indicateur 15*  
*Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole*

|                                 | <i>Pourcentage d'enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole</i> |                         |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
|                                 | <i>1990</i>                                                                                                 | <i>2003<sup>a</sup></i> |
| Afrique du Nord                 | 85                                                                                                          | 93                      |
| Afrique subsaharienne           | 57                                                                                                          | 61                      |
| Amérique latine et Caraïbes     | 77                                                                                                          | 93                      |
| Asie orientale                  | 98                                                                                                          | 85                      |
| Asie du Sud                     | 58                                                                                                          | 69                      |
| Asie du Sud-Est                 | 72                                                                                                          | 79                      |
| Asie occidentale                | 80                                                                                                          | 84                      |
| Océanie                         | 70                                                                                                          | 57                      |
| Communauté d'États indépendants | ..                                                                                                          | 97                      |
| Régions développées             | 82                                                                                                          | 92                      |

<sup>a</sup> Les chiffres ne sont pas entièrement comparables avec ceux de l'année de référence du fait que de nombreux chiffres de pays pour 1990 doivent être réajustés. Une nouvelle série sera prochainement disponible pour 1990.

**Objectif 5**  
**Améliorer la santé maternelle**

**Cible 6**  
**Réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle**

*Indicateur 16*  
*Taux de mortalité maternelle<sup>a</sup>*

On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent (A/58/323).

|                                       | <i>Décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (2000)</i> |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Afrique du Nord . . . . .             | 130                                                            |
| Afrique subsaharienne . . . . .       | 920                                                            |
| Amérique latine et Caraïbes . . . . . | 190                                                            |
| Asie orientale . . . . .              | 55                                                             |
| Asie du Sud . . . . .                 | 520                                                            |
| Asie du Sud-Est . . . . .             | 210                                                            |
| Asie occidentale . . . . .            | 190                                                            |
| Océanie . . . . .                     | 240                                                            |
| Régions développées . . . . .         | 20                                                             |

<sup>a</sup> Les régions sont celles qui ont été adoptées pour les rapports de 2003 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.  
 Voir <[http://unstats.un.org/unsd/mi/mi\\_worldmillennium1.asp](http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_worldmillennium1.asp)>.

*Indicateur 17**Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié<sup>a</sup>*

On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent (A/58/323).

|                             | <i>Pourcentage d'accouchements</i> |             |
|-----------------------------|------------------------------------|-------------|
|                             | <i>1990</i>                        | <i>2000</i> |
| Afrique du Nord             | 39                                 | 64          |
| Afrique subsaharienne       | 40                                 | 43          |
| Amérique latine et Caraïbes | 76                                 | 85          |
| Asie orientale              | 53                                 | 72          |
| Asie du centre-sud          | 27                                 | 35          |
| Asie du Sud-Est             | 36                                 | 59          |
| Asie occidentale            | 59                                 | 64          |

<sup>a</sup> Les régions sont celles qui ont été adoptées pour les rapports de 2003 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Voir <[http://unstats.un.org/unsd/mi/mi\\_worldmillennium1.asp](http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_worldmillennium1.asp)>.

**Objectif 6****Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies****Cible 7**

**D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle**

*Indicateur 18**Prévalence du VIH/sida, personnes des deux sexes*

|                                          | <i>Pourcentage de la population âgée de 15 à 49 ans vivant avec le VIH/sida</i> |               |               |              |               |               |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
|                                          | <i>2001</i>                                                                     |               |               | <i>2003</i>  |               |               |
|                                          | <i>Total</i>                                                                    | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> | <i>Total</i> | <i>Hommes</i> | <i>Femmes</i> |
| Afrique du Nord                          | <0,1                                                                            | ..            | ..            | <0,1         | ..            | ..            |
| Afrique subsaharienne                    | 7,3                                                                             | 6,3           | 8,3           | 7,2          | 6,2           | 8,3           |
| Amérique latine et Caraïbes              | 0,6                                                                             | 0,8           | 0,5           | 0,7          | 0,9           | 0,5           |
| Asie orientale                           | <0,1                                                                            | 0,1           | <0,1          | 0,1          | 0,2           | <0,1          |
| Asie du Sud                              | 0,5                                                                             | 0,6           | 0,4           | 0,7          | 0,8           | 0,5           |
| Asie du Sud-Est                          | 0,5                                                                             | 0,6           | 0,3           | 0,5          | 0,7           | 0,3           |
| Asie occidentale                         | <0,1                                                                            | ..            | ..            | <0,1         | ..            | ..            |
| Océanie                                  | 0,4                                                                             | 0,5           | 0,2           | 0,5          | 0,7           | 0,3           |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | <0,1                                                                            | <0,1          | <0,1          | 0,1          | 0,1           | <0,1          |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 0,8                                                                             | 1,0           | 0,5           | 1,1          | 1,5           | 0,8           |
| Régions développées                      | 0,4                                                                             | 0,6           | 0,2           | 0,5          | 0,6           | 0,3           |



*Indicateur 19**Taux d'utilisation de préservatifs compris dans la prévalence d'usage des contraceptifs*

On ne dispose pas de données mondiales ni régionales.

## a) Utilisation de préservatifs lors du dernier contact sexuel à haut risque

| <i>Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant utilisé un préservatif lors du dernier contact sexuel à haut risque<sup>a</sup> (1998-2002)</i> |                                           |                                                                                                          |                                           |                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                           | <i>Femmes</i>                             |                                                                                                          | <i>Hommes</i>                             |                                                                                                          |
|                                                                                                                                                           | <i>Nombre de pays visés par l'enquête</i> | <i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier contact sexuel à haut risque<sup>a</sup></i> | <i>Nombre de pays visés par l'enquête</i> | <i>Pourcentage ayant utilisé un préservatif lors du dernier contact sexuel à haut risque<sup>a</sup></i> |
| Afrique subsaharienne                                                                                                                                     | 20                                        | 23                                                                                                       | 19                                        | 41                                                                                                       |
| Amérique latine et Caraïbes                                                                                                                               | 4                                         | 24                                                                                                       | 1                                         | 30                                                                                                       |
| Asie méridionale (Inde)                                                                                                                                   | 1                                         | 51                                                                                                       | 1                                         | 59                                                                                                       |
| Communauté d'États indépendants                                                                                                                           | 2                                         | 27                                                                                                       | 2                                         | 61                                                                                                       |

<sup>a</sup> Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, disant avoir utilisé un préservatif lors de rapports sexuels avec un partenaire autre que régulier au cours des 12 derniers mois, parmi ceux qui ont eu un tel partenaire au cours des 12 derniers mois.

## b) Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida

| <i>Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida<sup>a</sup> (1998-2002)</i> |                                           |                                                                      |                                           |                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                   | <i>Femmes</i>                             |                                                                      | <i>Hommes</i>                             |                                                                      |
|                                                                                                                                   | <i>Nombre de pays visés par l'enquête</i> | <i>Pourcentage ayant une bonne connaissance générale<sup>a</sup></i> | <i>Nombre de pays visés par l'enquête</i> | <i>Pourcentage ayant une bonne connaissance générale<sup>a</sup></i> |
| Afrique subsaharienne                                                                                                             | 28                                        | 20                                                                   | 10                                        | 30                                                                   |
| Amérique latine et Caraïbes                                                                                                       | 6                                         | 28                                                                   | 1                                         | 24                                                                   |
| Asie de l'Est (Mongolie)                                                                                                          | 1                                         | 32                                                                   | 0                                         | ..                                                                   |
| Asie du Sud-Est                                                                                                                   | 3                                         | 13                                                                   | 0                                         | ..                                                                   |
| Communauté d'États indépendants                                                                                                   | 4                                         | 5                                                                    | 1                                         | 8                                                                    |
| Régions développées                                                                                                               | 1                                         | 0                                                                    | 0                                         | ..                                                                   |

<sup>a</sup> Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans, femmes et hommes, qui définissent correctement les deux principales façons de prévenir la transmission du VIH par voie sexuelle (utiliser des préservatifs, et n'avoir de rapports sexuels qu'avec un partenaire fidèle et séronégatif), qui récusent les fausses informations colportées localement, et savent qu'une personne qui semble en bonne santé est susceptible de transmettre le virus du sida.

*Indicateur 20**Taux de fréquentation scolaire des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans*

| <i>Taux de fréquentation scolaire des orphelins par rapport aux non-orphelins<sup>a</sup> (1998-2001)</i> |                                           |                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                           | <i>Nombre de pays visés par l'enquête</i> | <i>Rapport entre fréquentation scolaire des orphelins et fréquentation scolaire des non-orphelins<sup>a</sup></i> |
| Afrique subsaharienne                                                                                     | 35                                        | 0,83                                                                                                              |
| Amérique latine et Caraïbes                                                                               | 6                                         | 0,83                                                                                                              |
| Asie du Sud-Est (Cambodge)                                                                                | 1                                         | 0,71                                                                                                              |

<sup>a</sup> Rapport entre fréquentation scolaire courante des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents biologiques sont morts et fréquentation scolaire courante des enfants âgés de 10 à 14 ans dont les deux parents sont toujours vivants et qui vivent actuellement avec au moins un de leurs parents biologiques.

**Cible 8****D'ici à 2015, avoir enrayé le paludisme et d'autres maladies graves et commencé à inverser la tendance actuelle***Indicateur 21**Prévalence du paludisme et décès associés à cette maladie<sup>a</sup>*

On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales. Les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent (A/58/323).

|                                       | <i>Nombre de décès pour 100 000 enfants âgés de 0 à 4 ans (2000)</i> |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Afrique du Nord . . . . .             | 47                                                                   |
| Afrique subsaharienne . . . . .       | 791                                                                  |
| Amérique latine et Caraïbes . . . . . | 1                                                                    |
| Asie orientale . . . . .              | —                                                                    |
| Asie du centre-sud . . . . .          | 6                                                                    |
| Asie du Sud-Est . . . . .             | 2                                                                    |
| Asie occidentale . . . . .            | 26                                                                   |
| Océanie . . . . .                     | 2                                                                    |
| Régions développées . . . . .         | —                                                                    |

<sup>a</sup> Les régions sont celles qui ont été adoptées pour les rapports de 2003 sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Voir <[http://unstats.un.org/unsd/mi/mi\\_worldmillennium1.asp](http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_worldmillennium1.asp)>. On ne dispose pas de données sur la prévalence du paludisme.

*Indicateur 22*

*Proportion de la population vivant dans des zones à risques qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme*

- a) Prévention – enfants de moins de 5 ans dormant avec des moustiquaires traitées à l'insecticide

|                             | <i>1999/2003<br/>(pourcentage)</i> |
|-----------------------------|------------------------------------|
| Afrique (31 pays) . . . . . | 2,1                                |

- b) Traitement – enfants de moins de 5 ans ayant de la fièvre qui sont traités de manière appropriée

|                             | <i>1998/2003<br/>(pourcentage)</i> |
|-----------------------------|------------------------------------|
| Afrique (30 pays) . . . . . | 38,3                               |

*Indicateur 23*

*Taux de prévalence et de mortalité liées à la tuberculose*

- a) Prévalence

|                                          | <i>Nombre de cas pour 100 000 habitants<br/>(à l'exclusion des séropositifs)</i> |             |             |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                          | <i>2000</i>                                                                      | <i>2001</i> | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                          | 55                                                                               | 54          | 52          |
| Afrique subsaharienne                    | 463                                                                              | 480         | 492         |
| Amérique latine et Caraïbes              | 99                                                                               | 95          | 91          |
| Asie orientale                           | 268                                                                              | 266         | 265         |
| Asie du Sud                              | 413                                                                              | 375         | 343         |
| Asie du Sud-Est                          | 505                                                                              | 489         | 432         |
| Asie occidentale                         | 85                                                                               | 83          | 84          |
| Océanie                                  | 455                                                                              | 443         | 388         |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 133                                                                              | 138         | 135         |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 156                                                                              | 162         | 170         |

- b) Décès

|                             | <i>Nombre de décès pour 100 000 habitants<br/>(à l'exclusion des séropositifs)</i> |             |             |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                             | <i>2000</i>                                                                        | <i>2001</i> | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord             | 4                                                                                  | 4           | 4           |
| Afrique subsaharienne       | 52                                                                                 | 54          | 55          |
| Amérique latine et Caraïbes | 10                                                                                 | 9           | 9           |

|                                          | <i>Nombre de décès pour 100 000 habitants<br/>(à l'exclusion des séropositifs)</i> |             |             |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                          | <i>2000</i>                                                                        | <i>2001</i> | <i>2002</i> |
| Asie orientale                           | 21                                                                                 | 21          | 20          |
| Asie du Sud                              | 42                                                                                 | 39          | 36          |
| Asie du Sud-Est                          | 48                                                                                 | 46          | 43          |
| Asie occidentale                         | 9                                                                                  | 9           | 9           |
| Océanie                                  | 41                                                                                 | 40          | 39          |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 14                                                                                 | 15          | 15          |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 17                                                                                 | 18          | 19          |
| Régions développées                      | 2                                                                                  | 2           | 2           |

*Indicateur 24*

*Cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe*

- a) Nouveaux cas détectés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe

|                                          | <i>Pourcentage estimatif de cas signalés à l'OMS</i> |             |             |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                          | <i>2000</i>                                          | <i>2001</i> | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                          | 82                                                   | 79          | 81          |
| Afrique subsaharienne                    | 36                                                   | 38          | 43          |
| Amérique latine et Caraïbes              | 43                                                   | 42          | 45          |
| Asie orientale                           | 28                                                   | 29          | 28          |
| Asie du Sud                              | 14                                                   | 23          | 30          |
| Asie du Sud-Est                          | 39                                                   | 44          | 50          |
| Asie occidentale                         | 26                                                   | 26          | 25          |
| Océanie                                  | 13                                                   | 13          | 20          |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 37                                                   | 34          | 47          |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 4                                                    | 5           | 5           |
| Régions développées                      | 22                                                   | 27          | 39          |

- b) Cas soignés avec succès dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe

|                             | <i>Pourcentage de cas soignés avec succès (traitements de brève durée sous surveillance directe)</i> |                        |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                             | <i>Cohorte de 2000</i>                                                                               | <i>Cohorte de 2001</i> |
| Afrique du Nord             | 88                                                                                                   | 85                     |
| Afrique subsaharienne       | 72                                                                                                   | 71                     |
| Amérique latine et Caraïbes | 81                                                                                                   | 83                     |

|                                          | <i>Pourcentage de cas soignés avec succès (traitements de brève durée sous surveillance directe)</i> |                        |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                                          | <i>Cohorte de 2000</i>                                                                               | <i>Cohorte de 2001</i> |
| Asie orientale                           | 94                                                                                                   | 96                     |
| Asie du Sud                              | 83                                                                                                   | 85                     |
| Asie du Sud-Est                          | 86                                                                                                   | 86                     |
| Asie occidentale                         | 81                                                                                                   | 83                     |
| Océanie                                  | 76                                                                                                   | 76                     |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 78                                                                                                   | 77                     |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 68                                                                                                   | 67                     |
| Régions développées                      | 78                                                                                                   | 73                     |

## Objectif 7

### Assurer un environnement durable

#### Cible 9

**Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales**

*Indicateur 25*  
*Proportion de zones forestières*

|                                          | <i>Zones forestières, en pourcentage de la superficie</i> |             |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------|
|                                          | <i>1990</i>                                               | <i>2000</i> |
| Afrique du Nord                          | 1,0                                                       | 1,0         |
| Afrique subsaharienne                    | 29,3                                                      | 27,1        |
| Caraïbes                                 | 24,4                                                      | 25,0        |
| Amérique latine                          | 50,4                                                      | 48,0        |
| Asie orientale                           | 15,4                                                      | 17,0        |
| Asie du Sud                              | 13,5                                                      | 13,3        |
| Asie du Sud-Est                          | 53,9                                                      | 48,6        |
| Asie occidentale                         | 3,1                                                       | 3,1         |
| Océanie                                  | 68,0                                                      | 65,7        |
| Communauté d'États indépendants (Asie)   | 5,1                                                       | 5,8         |
| Communauté d'États indépendants (Europe) | 48,9                                                      | 49,2        |
| Régions développées                      | 25,7                                                      | 25,9        |
| Monde                                    | 30,3                                                      | 29,6        |

*Indicateur 26*  
*Superficie des terres protégées pour préserver la diversité biologique<sup>a</sup>*

|                             | <i>Rapport entre terres protégées et superficie totale<br/>(terrestre et marine)</i> |             |             |             |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                             | <i>1990</i>                                                                          | <i>1995</i> | <i>2000</i> | <i>2004</i> |
| Afrique du Nord             | 3,8                                                                                  | 3,8         | 4,1         | 4,5         |
| Afrique subsaharienne       | 9,4                                                                                  | 9,8         | 10,0        | 10,1        |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,6                                                                                 | 15,3        | 16,8        | 17,3        |
| Asie orientale              | 7,8                                                                                  | 8,9         | 10,8        | 11,8        |
| Asie du Sud                 | 4,5                                                                                  | 5,1         | 5,3         | 5,5         |
| Asie du Sud-Est             | 5,3                                                                                  | 6,5         | 7,6         | 7,8         |
| Asie occidentale            | 4,1                                                                                  | 17,8        | 17,9        | 18,0        |
| Océanie                     | 3,5                                                                                  | 6,1         | 7,0         | 7,1         |
| Régions développées         | 8,7                                                                                  | 9,7         | 11,4        | 11,7        |

<sup>a</sup> Les régions sont celles qui ont été adoptées pour les rapports de 2003 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Voir <[http://unstats.un.org/unsd/mi/mi\\_worldmillennium1.asp](http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_worldmillennium1.asp)>.

*Indicateur 27*  
*Consommation d'énergie par millier de dollars du produit intérieur brut (PIB)  
(en parité de pouvoir d'achat)*

|                                          | <i>Consommation d'énergie (en kg d'équivalent pétrole)<br/>par millier de dollars (en parité de pouvoir d'achat)</i> |             |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                          | <i>1990</i>                                                                                                          | <i>2001</i> |
| Amérique latine et Caraïbes              | 187                                                                                                                  | 177         |
| Afrique du Nord                          | 202                                                                                                                  | 196         |
| Afrique subsaharienne                    | 400                                                                                                                  | 406         |
| Asie orientale                           | 294                                                                                                                  | 216         |
| Asie du Sud                              | 326                                                                                                                  | 256         |
| Asie du Sud-Est                          | 223                                                                                                                  | 237         |
| Asie occidentale                         | 268                                                                                                                  | 327         |
| Océanie                                  | ..                                                                                                                   | ..          |
| Communauté d'États indépendants          | 613                                                                                                                  | 644         |
| Pays en transition d'Europe <sup>a</sup> | 527                                                                                                                  | 484         |
| Pays à revenu élevé <sup>b</sup>         | 233                                                                                                                  | 214         |

<sup>a</sup> Y compris les pays en transition d'Europe classés par la Banque mondiale comme à revenu faible ou intermédiaire.

<sup>b</sup> Selon la définition de la Banque mondiale.

*Indicateur 28**Émission de dioxyde de carbone et consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone (CFC)*

## a) Émissions de dioxyde de carbone : quantités totales et par habitant

|                                                     | <i>Millions de tonnes de CO<sub>2</sub></i> |             |                         | <i>Émissions par habitant<br/>(en tonnes)</i> |             |                         |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------|-------------|-------------------------|-----------------------------------------------|-------------|-------------------------|
|                                                     | <i>1990</i>                                 | <i>1995</i> | <i>2000</i>             | <i>1990</i>                                   | <i>1995</i> | <i>2000</i>             |
| <b>Sources de combustibles fossiles<sup>a</sup></b> |                                             |             |                         |                                               |             |                         |
| Monde <sup>b</sup>                                  | 22 460                                      | 23 468      | 24 238                  | 4,25                                          | 4,14        | 4,00                    |
| Régions développées <sup>c</sup>                    | 14 521                                      | 13 097      | 13 402                  | 12,06                                         | 11,21       | 11,27                   |
| Régions en développement                            | 6 749                                       | 9 163       | 9 597                   | 1,68                                          | 2,07        | 2,01                    |
|                                                     | <i>1990<sup>d</sup></i>                     |             | <i>2001<sup>d</sup></i> | <i>1990<sup>d</sup></i>                       |             | <i>2001<sup>d</sup></i> |
| <b>Toutes activités confondues<sup>e</sup></b>      |                                             |             |                         |                                               |             |                         |
| Pays visés par l'annexe I <sup>f</sup>              | 14 526                                      |             | 14 050                  | 13,0                                          |             | 12,1                    |

<sup>a</sup> Quantités totales d'émissions de CO<sub>2</sub> (en millions de tonnes de CO<sub>2</sub>), qui comprennent les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, de la production de ciment, et de la combustion de gaz en torchère (Carbon Dioxide Information Analysis Center des États-Unis).

<sup>b</sup> La somme des émissions provenant des combustibles fossiles dans les régions (développées et en développement) n'est pas égale au total mondial parce que les chiffres mondiaux sont calculés à partir des données sur la production d'énergie, tandis que les chiffres nationaux et régionaux le sont à partir d'estimations de la « consommation apparente nette d'énergie » dérivées des chiffres de production et de commerce (importations, exportations, évolution des stocks). La différence entre les chiffres mondiaux et la somme des chiffres régionaux est de l'ordre de 5 %.

<sup>c</sup> Y compris les pays d'Europe membres de la Communauté d'États indépendants.

<sup>d</sup> À l'exclusion des émissions/puits résultant du changement d'affectation des terres et de la foresterie.

<sup>e</sup> Chiffres basés sur les inventaires annuels nationaux d'émissions des pays visés par l'annexe I (Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine), qui communiquent des rapports à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; les autres pays ne sont pas tenus de rendre compte chaque année à la Convention-cadre.

## b) CFC appauvrissant la couche d'ozone

|                          | <i>Consommation de CFC (en tonnes de potentiel<br/>d'appauvrissement de l'ozone)</i> |             |             |             |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                          | <i>1986</i>                                                                          | <i>1990</i> | <i>1996</i> | <i>2002</i> |
| <b>Monde</b>             | 1 081                                                                                | 732         | 175         | 91          |
| Régions industrialisées  | 938                                                                                  | 618         | 24          | 1           |
| Régions en développement | 143                                                                                  | 114         | 151         | 90          |

*Indicateur 29**Proportion de la population utilisant des combustibles solides*

On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales.

**Cible 10**

**Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base**

*Indicateur 30*

*Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée, zones urbaines et zones rurales*

|                                 | Pourcentage de la population |                |               |           |                |               |
|---------------------------------|------------------------------|----------------|---------------|-----------|----------------|---------------|
|                                 | 1990                         |                |               | 2002      |                |               |
|                                 | Total                        | Zones urbaines | Zones rurales | Total     | Zones urbaines | Zones rurales |
| Afrique du Nord                 | <b>88</b>                    | 95             | 82            | <b>90</b> | 96             | 84            |
| Afrique subsaharienne           | <b>49</b>                    | 82             | 36            | <b>58</b> | 82             | 45            |
| Amérique latine et Caraïbes     | <b>83</b>                    | 93             | 58            | <b>89</b> | 95             | 69            |
| Asie orientale                  | <b>72</b>                    | 99             | 60            | <b>78</b> | 93             | 68            |
| Asie du centre-sud              | <b>71</b>                    | 90             | 64            | <b>84</b> | 94             | 80            |
| Asie du Sud-Est                 | <b>73</b>                    | 91             | 65            | <b>79</b> | 91             | 70            |
| Asie occidentale                | <b>83</b>                    | 94             | 65            | <b>88</b> | 95             | 74            |
| Océanie                         | <b>51</b>                    | 92             | 39            | <b>52</b> | 91             | 40            |
| Communauté d'États indépendants | <b>92</b>                    | 97             | 83            | <b>93</b> | 99             | 82            |
| Régions développées             | <b>100</b>                   | 100            | 99            | <b>98</b> | 100            | 94            |

*Indicateur 31*

*Pourcentage de la population ayant accès à un système d'assainissement amélioré, zones urbaines et zones rurales*

|                             | Pourcentage de la population |                |               |           |                |               |
|-----------------------------|------------------------------|----------------|---------------|-----------|----------------|---------------|
|                             | 1990                         |                |               | 2002      |                |               |
|                             | Total                        | Zones urbaines | Zones rurales | Total     | Zones urbaines | Zones rurales |
| Afrique du Nord             | <b>65</b>                    | 84             | 47            | <b>73</b> | 89             | 57            |
| Afrique subsaharienne       | <b>32</b>                    | 54             | 24            | <b>36</b> | 55             | 26            |
| Amérique latine et Caraïbes | <b>69</b>                    | 82             | 35            | <b>75</b> | 84             | 44            |
| Asie orientale              | <b>24</b>                    | 64             | 7             | <b>45</b> | 69             | 30            |
| Asie du centre-sud          | <b>20</b>                    | 54             | 7             | <b>37</b> | 66             | 24            |
| Asie du Sud-Est             | <b>48</b>                    | 67             | 39            | <b>61</b> | 79             | 49            |
| Asie occidentale            | <b>79</b>                    | 96             | 52            | <b>79</b> | 95             | 49            |



|                                 | <i>Pourcentage de la population</i> |                       |                      |              |                       |                      |
|---------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|--------------|-----------------------|----------------------|
|                                 | <i>1990</i>                         |                       |                      | <i>2002</i>  |                       |                      |
|                                 | <b>Total</b>                        | <i>Zones urbaines</i> | <i>Zones rurales</i> | <b>Total</b> | <i>Zones urbaines</i> | <i>Zones rurales</i> |
| Océanie                         | <b>58</b>                           | 83                    | 50                   | <b>55</b>    | 84                    | 46                   |
| Communauté d'États indépendants | <b>84</b>                           | 93                    | 68                   | <b>83</b>    | 92                    | 65                   |
| Régions développées             | <b>100</b>                          | 100                   | 99                   | <b>98</b>    | 100                   | 92                   |

**Cible 11**

**Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis**

*Indicateur 32*

*Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements*

|                                             | <i>Population des taudis<br/>(en millions d'habitants)</i> |             | <i>Pourcentage de la population<br/>urbaine vivant dans des taudis</i> |             |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------|------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                             | <i>1990</i>                                                | <i>2001</i> | <i>1990</i>                                                            | <i>2001</i> |
| Afrique du Nord                             | 21,7                                                       | 21,4        | 28,2                                                                   | 37,7        |
| Afrique subsaharienne                       | 101,0                                                      | 166,2       | 71,9                                                                   | 72,3        |
| Amérique latine et Caraïbes                 | 110,8                                                      | 127,6       | 31,9                                                                   | 35,4        |
| Asie orientale                              | 150,8                                                      | 193,8       | 36,4                                                                   | 41,1        |
| Asie orientale, sauf la Chine               | 12,8                                                       | 15,6        | 25,4                                                                   | 25,3        |
| Asie du Sud                                 | 198,7                                                      | 253,1       | 59                                                                     | 63,7        |
| Asie du Sud-Est                             | 49,0                                                       | 56,8        | 28                                                                     | 36,8        |
| Asie occidentale                            | 28,6                                                       | 40,7        | 35,3                                                                   | 34,4        |
| Océanie                                     | 0,4                                                        | 0,5         | 24,1                                                                   | 24,5        |
| Communauté d'États indépendants<br>(Asie)   | 9,7                                                        | 9,8         | 29,4                                                                   | 30,3        |
| Communauté d'États indépendants<br>(Europe) | 9,2                                                        | 8,9         | 6,0                                                                    | 6,0         |
| Régions développées                         | 41,8                                                       | 45,2        | 6,0                                                                    | 6,0         |
| Pays en développement sans littoral         | 46,5                                                       | 47,3        | 56,5                                                                   | 48,4        |
| Petits États insulaires en développement    | 5,7                                                        | 7,3         | 24,4                                                                   | 24,0        |
| Pays les moins avancés                      | 81,9                                                       | 140,1       | 78,2                                                                   | 76,3        |

## Objectif 8

### Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

#### Cible 12

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire comprenant un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, tant au niveau national qu'international

#### Cible 13

Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés par l'admission en franchise et hors quota des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés et l'annulation des dettes publiques bilatérales; et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

#### Cible 14

Répondre aux besoins particuliers des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

#### Cible 15

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales propres à rendre leur endettement viable à long terme

#### Aide publique au développement

##### Indicateur 33

*APD nette en faveur de tous les pays en développement et pays les moins avancés*

- a) Montant total de l'assistance annuelle  
(en milliards de dollars des États-Unis)

|                                    | 1990 | 2001 | 2002 | 2003 |
|------------------------------------|------|------|------|------|
| Ensemble des pays en développement | 54,3 | 52,4 | 58,3 | 68,5 |
| Pays les moins avancés             | 15,2 | 12,0 | 15,1 | ..   |

- b) Part du revenu national brut (RNB) des pays donateurs du CAD/OCDE (en pourcentage)

|                                    | 1990 | 2001 | 2002 | 2003 |
|------------------------------------|------|------|------|------|
| Ensemble des pays en développement | 0,33 | 0,22 | 0,23 | 0,25 |
| Pays les moins avancés             | 0,09 | 0,05 | 0,06 | ..   |

*Indicateur 34*

*APD bilatérale allouée par les pays donateurs du CAD/OCDE, par secteur, aux services sociaux de base (instruction, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)*

|                               | <i>Pourcentage d'aide bilatérale allouée par secteur</i> |                  |                  |                  |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                               | <i>1995-1996</i>                                         | <i>1997-1998</i> | <i>1999-2000</i> | <i>2001-2002</i> |
| Ensemble des pays du CAD/OCDE | 8                                                        | 11               | 13,5             | 17               |

*Indicateur 35*

*Proportion de l'APD bilatérale non liée fournie par les pays donateurs du CAD/OCDE*

|                                            | <i>Pourcentage de l'aide qui n'est pas liée</i> |             |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------|
|                                            | <i>1990</i>                                     | <i>2002</i> |
| Ensemble des pays du CAD/OCDE <sup>a</sup> | 67,6                                            | 84,8        |

<sup>a</sup> Les chiffres présentés ne sont basés que sur 40 % environ de l'ensemble des engagements d'APD pris par les pays du CAD/OCDE, du fait que n'y sont pas compris la coopération technique et les frais d'administration, pas plus que l'ensemble de l'APD provenant de l'Autriche, des États-Unis, du Luxembourg et de la Nouvelle-Zélande, qui ne rendent pas compte du caractère lié ou non de leur APD.

*Indicateur 36*

*APD reçue par les pays en développement sans littoral, en pourcentage de leur revenu national brut*

|                                     | <i>APD en pourcentage du RNB des pays bénéficiaires</i> |             |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------|
|                                     | <i>1990</i>                                             | <i>2002</i> |
| Pays en développement sans littoral | 5,9                                                     | 7,5         |

*Indicateur 37*

*APD reçue par les petits États insulaires en développement, en pourcentage de leur revenu national brut*

|                                          | <i>APD en pourcentage du RNB des pays bénéficiaires</i> |             |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------|
|                                          | <i>1990</i>                                             | <i>2002</i> |
| Petits États insulaires en développement | 2,6                                                     | 1,0         |

## Accès aux marchés

### Indicateur 38

*Pourcentage des importations totales des pays développés (en valeur, armes exclues) qui proviennent des pays en développement et des pays les moins avancés et sont admises en franchise*

|                            | <i>Pourcentage des importations totales des pays développés admises en franchise</i> |             |             |             |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                            | <i>1996</i>                                                                          | <i>2000</i> | <i>2001</i> | <i>2002</i> |
| a) Armes exclues           |                                                                                      |             |             |             |
| Pays en développement      | 46                                                                                   | 62          | 61          | 57          |
| Pays les moins avancés     | 68                                                                                   | 77          | 77          | 81          |
| b) Armes et pétrole exclus |                                                                                      |             |             |             |
| Pays en développement      | 47                                                                                   | 61          | 59          | 56          |
| Pays les moins avancés     | 77                                                                                   | 70          | 70          | 75          |

### Indicateur 39

*Taux moyen des droits imposés par les pays développés aux produits agricoles, textiles et articles d'habillement en provenance des pays en développement*

|                           | <i>Pourcentage des importations totales des pays développés admises en franchise</i> |             |             |             |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                           | <i>1996</i>                                                                          | <i>2000</i> | <i>2001</i> | <i>2002</i> |
| a) Agriculture            |                                                                                      |             |             |             |
| Pays en développement     | 10.5                                                                                 | 10.1        | 10.0        | 9.9         |
| Pays les moins avancés    | 4.3                                                                                  | 4.1         | 3.3         | 3.3         |
| b) Textiles               |                                                                                      |             |             |             |
| Pays en développement     | 8.1                                                                                  | 7.2         | 7.4         | 6.7         |
| Pays les moins avancés    | 4.2                                                                                  | 3.8         | 3.7         | 3.6         |
| c) Articles d'habillement |                                                                                      |             |             |             |
| Pays en développement     | 12.2                                                                                 | 11.5        | 12.2        | 11.5        |
| Pays les moins avancés    | 8.5                                                                                  | 8.1         | 8.0         | 8.3         |

*Indicateur 40*

*Subventions agricoles accordées par les pays développés – montant estimatif, en pourcentage de leur produit intérieur brut. On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales; les chiffres présentés sont ceux du rapport précédent (A/58/323).*

|                                          | <i>Subventions agricoles dans les pays de l'OCDE<br/>(estimation)</i> |             |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                          | <i>1990</i>                                                           | <i>2002</i> |
| En pourcentage du PIB des pays de l'OCDE | 1,9                                                                   | 1,2         |
| En milliards de dollars des États-Unis   | 351                                                                   | 318         |

*Indicateur 41*

*Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales*

|                               | <i>Pourcentage de l'APD totale<br/>reçue par les bénéficiaires</i> |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                               | <i>Moyenne 2001-2002</i>                                           |
| Amériques . . . . .           | 4,0                                                                |
| Europe . . . . .              | 9,8                                                                |
| Afrique . . . . .             | 4,4                                                                |
| Asie . . . . .                | 3,0                                                                |
| Océanie . . . . .             | 3,8                                                                |
| Programmes mondiaux . . . . . | 6,6                                                                |

**Viabilité de l'endettement***Indicateur 42*

*Nombre de pays ayant atteint le point de décision de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et le point d'achèvement*

|                                                                 | <i>Nombre de pays</i> |                         |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                 | <i>2000</i>           | <i>2004<sup>a</sup></i> |
| Ont atteint le point d'achèvement                               | 1                     | 14                      |
| Ont atteint le point de décision mais pas le point d'achèvement | 21                    | 13                      |
| N'ont pas encore été examinés pour le point de décision         | 16                    | 11                      |
| Pays susceptibles de bénéficier de l'initiative                 | 38                    | 38                      |

<sup>a</sup> En juillet 2004.

*Indicateur 43**Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE*

(Chiffre cumulatif, en milliards de dollars des États-Unis)

|                                                                               | 2000 | 2004 |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|------|
| À l'égard de pays ayant atteint le point de décision ou le point d'achèvement | 34   | 52   |

<sup>a</sup> Au 11 mars 2004.*Indicateur 44**Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services par les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire*

|                                                                          | Rapport entre service de la dette et exportation de biens et services |      |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------|
|                                                                          | 1990                                                                  | 2002 |
| Ensemble des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire <sup>a</sup> | 19                                                                    | 18   |
| Pays pauvres très endettés                                               | 20                                                                    | 9    |

<sup>a</sup> Selon la définition de la Banque mondiale.**Cible 16****En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies permettant aux jeunes de trouver un travail décent et productif***Indicateur 45**Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans*

a) Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans

|                                 | 1993  |        |        | 2003  |        |        |
|---------------------------------|-------|--------|--------|-------|--------|--------|
|                                 | Total | Hommes | Femmes | Total | Hommes | Femmes |
| Afrique du Nord                 | 30,7  | 39,7   | 27,1   | 29,4  | 39,1   | 25,5   |
| Afrique subsaharienne           | 21,9  | 19,5   | 23,7   | 21,1  | 18,6   | 23,0   |
| Amérique latine et Caraïbes     | 12,4  | 15,5   | 10,7   | 16,6  | 20,8   | 14,0   |
| Asie orientale                  | 4,8   | 4,1    | 5,5    | 7,0   | 5,8    | 8,1    |
| Asie du Sud                     | 13,3  | 14,6   | 12,7   | 14,6  | 17,1   | 13,5   |
| Asie du Sud-Est                 | 8,8   | 9,3    | 8,4    | 16,5  | 17,7   | 15,6   |
| Asie occidentale                | 19,0  | 19,6   | 18,7   | 20,8  | 22,5   | 20,1   |
| Océanie                         | 7,5   | 7,8    | 7,3    | 8,7   | 9,2    | 8,4    |
| Communauté d'États indépendants | 9,4   | 9,0    | 9,7    | 14,6  | 14,7   | 14,5   |
| Régions développées             | 16,7  | 16,5   | 16,8   | 14,6  | 14,2   | 15,0   |

## b) Rapport entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes, 1993-2003

|                                 | 1993 | 2000 | 2003 |
|---------------------------------|------|------|------|
| Afrique du Nord                 | 3,2  | 2,9  | 3,0  |
| Afrique subsaharienne           | 3,6  | 3,5  | 3,5  |
| Amérique latine et Caraïbes     | 2,8  | 2,7  | 3,1  |
| Asie orientale                  | 3,1  | 3,0  | 2,9  |
| Asie du Sud                     | 5,6  | 5,8  | 5,8  |
| Asie du Sud-Est                 | 3,9  | 5,0  | 4,8  |
| Asie occidentale                | 3,4  | 3,3  | 3,0  |
| Océanie                         | 3,1  | 3,3  | 3,3  |
| Communauté d'États indépendants | 3,1  | 2,4  | 2,5  |
| Régions développées             | 2,4  | 2,4  | 2,3  |

## c) Part des jeunes dans le chômage total, 1993-2003

|                                 | 1993 | 2000 | 2003 |
|---------------------------------|------|------|------|
| Afrique du Nord                 | 51,5 | 48,8 | 46,8 |
| Afrique subsaharienne           | 62,0 | 62,3 | 62,8 |
| Amérique latine et Caraïbes     | 49,7 | 44,8 | 48,6 |
| Asie orientale                  | 52,6 | 41,6 | 41,0 |
| Asie du Sud                     | 63,4 | 64,0 | 62,1 |
| Asie du Sud-Est                 | 58,2 | 55,4 | 58,2 |
| Asie occidentale                | 55,9 | 52,3 | 48,3 |
| Océanie                         | 59,2 | 56,5 | 55,6 |
| Communauté d'États indépendants | 38,1 | 28,0 | 29,6 |
| Régions développées             | 30,1 | 27,6 | 26,2 |

**Cible 17**

**En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement**

*Indicateur 46*

*Proportion de la population ayant accès de façon continue à des médicaments de base d'un coût abordable*

On ne dispose pas de données nouvelles, ni mondiales ni régionales.

**Cible 18**

**En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication, soient accordés à tous**

*Indicateur 47*

*Lignes téléphoniques et téléphones portables*

|                                        | <i>Nombre de lignes téléphoniques et de téléphones portables pour 100 habitants</i> |             |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                                        | <i>1990</i>                                                                         | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                        | 2,9                                                                                 | 17,0        |
| Afrique subsaharienne                  | 1,0                                                                                 | 5,3         |
| Amérique latine et Caraïbes            | 6,4                                                                                 | 36,2        |
| Asie orientale                         | 2,4                                                                                 | 37,8        |
| Asie du Sud                            | 0,7                                                                                 | 5,3         |
| Asie du Sud-Est                        | 1,4                                                                                 | 16,3        |
| Asie occidentale                       | 10,0                                                                                | 42,3        |
| Océanie                                | 3,4                                                                                 | 9,4         |
| Communauté d'États indépendants        | 12,5                                                                                | 28,8        |
| Pays en transition d'Europe du Sud-Est | 13,8                                                                                | 48,2        |
| Régions développées                    | 45,4                                                                                | 120,8       |

*Indicateur 48*

*Nombre de micro-ordinateurs et nombre d'internautes*

## a) Micro-ordinateurs

|                                        | <i>Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants</i> |             |
|----------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|
|                                        | <i>1990</i>                                           | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                        | 0,1                                                   | 1,6         |
| Afrique subsaharienne                  | 0,3                                                   | 1,2         |
| Amérique latine et Caraïbes            | 0,6                                                   | 6,8         |
| Asie orientale                         | 0,3                                                   | 5,2         |
| Asie du Sud                            | —                                                     | 1,0         |
| Asie du Sud-Est                        | 0,3                                                   | 2,7         |
| Asie occidentale                       | 1,2                                                   | 5,6         |
| Océanie                                | —                                                     | 6,1         |
| Communauté d'États indépendants        | 0,3                                                   | 6,7         |
| Pays en transition d'Europe du Sud-Est | 0,2                                                   | 5,9         |
| Régions développées                    | 11,1                                                  | 44,1        |



## b) Internautes

|                                        | <i>Nombre d'internautes pour 100 habitants</i> |             |
|----------------------------------------|------------------------------------------------|-------------|
|                                        | <i>1990</i>                                    | <i>2002</i> |
| Afrique du Nord                        | —                                              | 2,6         |
| Afrique subsaharienne                  | —                                              | 1,0         |
| Amérique latine et Caraïbes            | —                                              | 8,2         |
| Asie orientale                         | —                                              | 7,0         |
| Asie du Sud                            | —                                              | 1,5         |
| Asie du Sud-Est                        | —                                              | 4,6         |
| Asie occidentale                       | —                                              | 6,3         |
| Océanie                                | —                                              | 3,6         |
| Communauté d'États indépendants (Asie) | —                                              | 3,1         |
| Pays en transition d'Europe du Sud-Est | —                                              | 7,5         |
| Régions développées                    | 0,3                                            | 42,9        |

\* \* \*

**Sources**

Groupe d'experts interinstitutions des Nations Unies sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement, et Base de données des indicateurs du Millénaire des Nations Unies (<http://millenniumindicators.un.org>); on peut consulter les rapports et la composition du Groupe d'experts (en anglais et en français pour la plupart) dans la base de données, à la rubrique « Key documents and sources » ([http://unstats.un.org/unsd/mi/mi\\_links.asp](http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_links.asp)).

**Notes**

Deux points [...] signalent que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas communiquées séparément.

Sauf indication contraire, les groupements régionaux suivent les régions géographiques des Nations Unies, sous réserve des quelques aménagements permettant de constituer, dans la mesure du possible, des groupements homogènes de pays aux fins d'analyse et de présentation. La composition régionale adoptée pour les rapports de 2004 sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement peut être consultée à l'adresse [http://unstats.un.org/unsd/mi/mi\\_worldmillennium.asp](http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_worldmillennium.asp).

La Communauté d'États indépendants comprend les pays suivants : en Europe, le Bélarus, la Fédération de Russie, la République de Moldova et l'Ukraine; en Asie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

Nombre des indicateurs ne sont donnés que pour les régions en développement. Lorsqu'un tableau comporte une entrée « régions développées », généralement à des fins de comparaison, ces régions comprennent l'Europe (excepté les pays de la Communauté d'États indépendants), le Canada, les États-Unis, l'Australie, le Japon

et la Nouvelle-Zélande. Les pays développés comprennent toujours les pays en transition d'Europe, sauf si ces derniers font l'objet d'une entrée distincte « Pays en transition d'Europe du Sud-Est ».

---